LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

AOÛT 2017

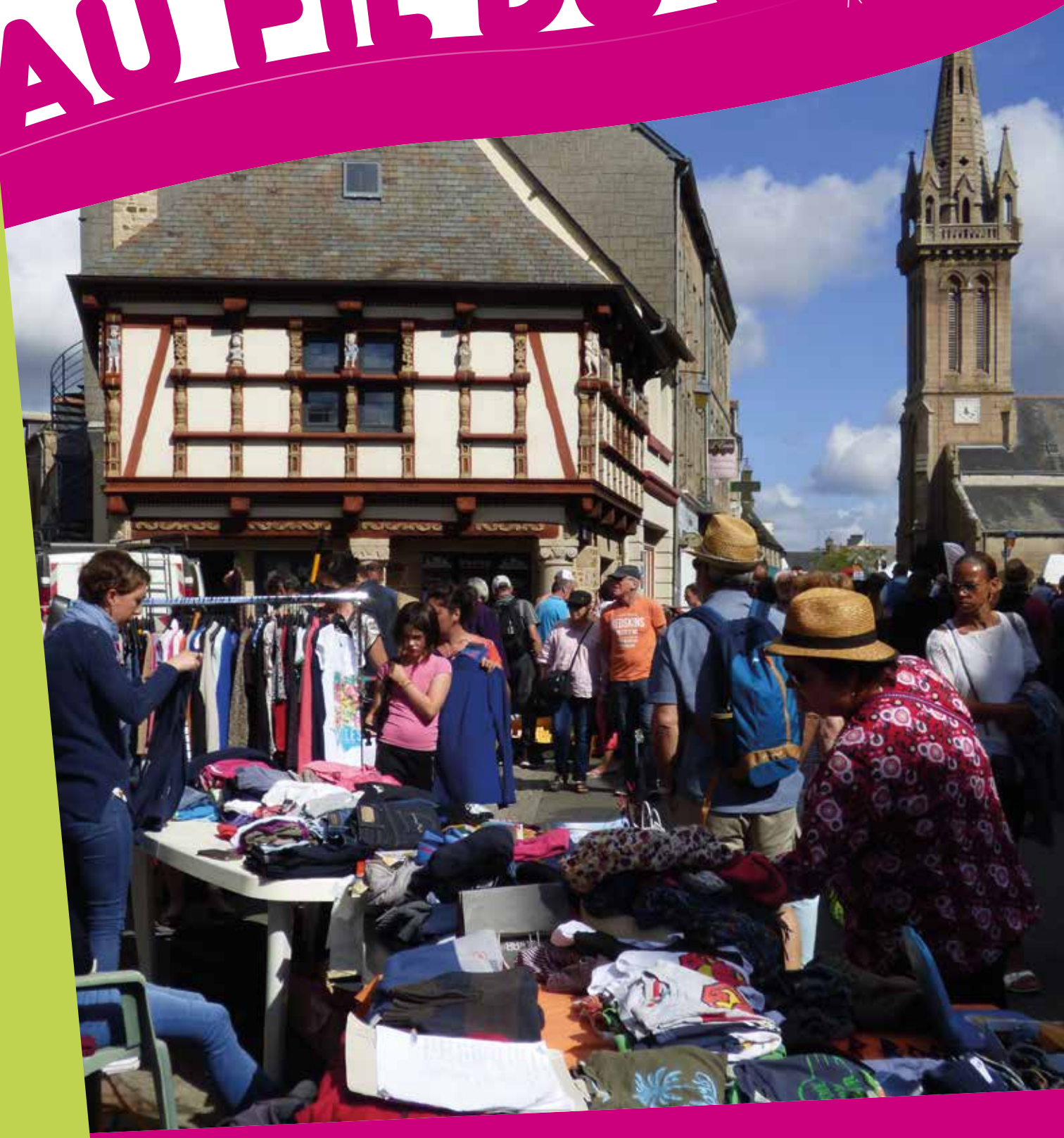

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 65

SOMMAIRE

Lettre du Maire 2
Conseil municipal 3
Budget 10
Lotissement 14
Ecoles 14
Résidence An Heol 18
Culture 21
Associations 22
Infos pratiques 27
Conseil municipal enfant 30
Cérémonies 31
Divers 32
Etat civil 35

Mairie
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : Aout 2017

LETTRE DU MAIRE

Chères Lanvollonnaises, Chers Lanvollonnais,

Le soleil s'est installé, la période des vacances est propice aux départs ou tout simplement à la détente à la maison. Je vous souhaite quoi qu'il en soit un excellent été.

A l'occasion de ce nouveau bulletin, je vous propose de faire le point sur l'actualité de la commune.

Comme nous l'avions annoncé, le programme des travaux de voirie va se poursuivre en 2017.

L'impasse du Petit Verger qui a un réel besoin de réfection sera aménagé en automne. Le bout de la rue du Parc entre les rues du Viaduc et Pasteur sera enrobé. La rue du Bois du Chat, mitoyenne entre Lanvollon et Tressignaux, va bénéficier d'une cure de jeunesse et la commune de Tressignaux prendra à sa charge la moitié des coûts de la voirie, l'autre partie sera à notre charge ainsi que la reprise des trottoirs.

A notre grand regret, les travaux de la rue de la Gare que nous avions programmés sur deux ans, le remplacement des conduites d'eaux usées et des eaux pluviales en 2017 puis l'effacement des réseaux et l'aménagement de la rue en 2018 vont être reportés d'une année.

La compétence assainissement ayant été transférée à Leff Armor Communauté au 1er janvier 2017, la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement est assurée par la Communauté de communes. Le service étant saturé par le nombre de dossiers à gérer suite à la fusion, nous avons été informés que les études prévues au premier semestre étaient différées en fin d'année.

Je comprends la déception des riverains qui attendent ces travaux depuis fort longtemps mais il n'est pas concevable de réaliser l'aménagement de cette rue sans au préalable avoir réglé les problèmes liés à l'état défectueux des réseaux d'eaux usées.

Dès l'annonce de ce report, nous avons demandé au SDE d'engager les études sur l'effacement des réseaux de la rue du Moulin.

D'autre part, un plateau surélevé est prévu dans la rue Pasteur. Il permettra de réduire la vitesse des véhicules, notamment des camions venant de Tressignaux.

Le projet des vestiaires est dans sa phase opérationnelle. Au préalable et avant tout début d'intervention des entreprises retenues pour la constructions des vestiaires et du dojo de judo, nous avons procédé à la déconstruction et au désamiantage des hangars situés à l'emplacement du futur bâtiment.

Les entreprises Paillardon pour le terrassement et Le Coq pour le gros œuvre débutent leur mission dès ce mois de juillet.

A la demande du club de tennis, des aménagements sont en cours de réalisation dans la salle polyvalente.

Le projet de lotissement suit son cours. L'appel à candidature pour les entreprises est prévu fin juillet et les travaux commenceront en octobre prochain.

Concernant l'école publique, l'organisation de la semaine scolaire sera modifiée à la rentrée de septembre.

Pour faire écho aux déclarations ministérielles permettant aux communes de revenir à la semaine de 4 jours et de supprimer les TAPs, j'ai consulté les enseignantes, les parents d'élèves et le conseil d'école pour recueillir leur avis sur cette proposition.

A une forte majorité, l'ensemble des parties interrogées s'est prononcé pour cette option qui a été confirmée à l'unanimité par une délibération des élus le 30 juin dernier.

Chaque année, nous profitons des vacances scolaires d'été pour effectuer des travaux dans les bâtiments des classes primaires. Les futurs élèves de Madame Le Deut bénéficieront de locaux accueillants à la rentrée prochaine.

Pour conclure mon propos, je vous informe qu'une réunion publique sera organisée en octobre prochain pour vous présenter notre bilan de mi-mandat et faire le point sur les projets à venir.

Je vous souhaite à nouveau un agréable été et vous assure de l'implication et le dévouement de vos élus.

Arsène NICOLAZIC
Maire de Lanvollon

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept
Le vendredi 27 janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN,
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, conseillers municipaux.
Monsieur Jean-Louis CONAN donne procuration à Monsieur MORVAN
Monsieur Pascal LACROIX donne procuration à Monsieur Alain SAPIN
Monsieur Evence LE GOAS donne procuration à Madame Patricia MARTIN
Madame Florence QUATTRIN donne procuration à Monsieur Dominique PRIGENT
Madame Sandrine NIVET donne procuration à Madame Marie-Françoise LIMPALAER
Monsieur Christian TRILLA donne procuration à Madame Marie-Annick THOMAS
Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Monsieur GOUTIERS a été désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal en date du 9 décembre 2016

P3 Madame LALLES souhaite préciser qu'elle n'est pas opposée au rapport de la CLECT mais à la présentation de la participation à l'urbanisme sous forme de diminution de la compensation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016.

2. Projet de construction de vestiaires et d'un dojo : approbation du projet et demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet de construction de vestiaires et d'un dojo aux abords du stade de football et en partie en lieu et place de l'actuel dojo.

Monsieur Morvan regrette qu'aucune commission n'ait été constituée. Monsieur NICOLAZIC lui répond que dans la mesure où le projet avait été abandonné par l'ancienne municipalité, elle ne doit pas l'intéresser.
Il rappelle que plus de 17 000 euros d'honoraires ont été versés pour un projet resté sans suite.
Monsieur MORVAN regrette de n'avoir obtenu aucun document avant la présentation en Conseil.
Monsieur SAPIN lui répond qu'on ne lui refuse aucune communication.

Monsieur MORVAN regrette que l'ancien hangar soit détruit. Il pense que ce dernier aurait pu être mis à disposition des boulistes.

Monsieur le Maire lui répond que le club de boules a été dissout, et qu'aucune demande en ce sens n'a jamais été faite. Monsieur MORVAN considère que la municipalité est responsable de la dissolution du club. Monsieur le Maire ne voit pas en quoi et rappelle que ce club est communautaire, la commune n'a pas à intervenir dans son fonctionnement.

Monsieur le Maire informe que pour la réalisation d'un dojo, la destruction du hangar vétuste et amianté est nécessaire. Il ne souhaite pas réhabiliter un autre bâtiment. En revanche, il a pris la décision de construire un nouveau dojo pour le club qui réunit de nombreux adhérents et des jeunes en particulier.

Madame LALLES demande si les bungalows seront conservés. Monsieur PRIGENT lui répond par l'affirmative mais ajoute que d'une part la toiture devra certainement être changée par du bac acier et que d'autre part le bâtiment est très mal ventilé.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à diverses subventions, notamment au titre de la DETR 2017, de la Région Bretagne à travers le contrat de partenariat, de l'Assemblée Nationale via la réserve parlementaire et la fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur.

En conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions afférentes.

Mission	Coût en HT
MOE	20 434,32 €
Contrôle technique	3 100 €
Mission SPS	2 000 €
Levé Géotech	1 100 €
Test d'étanchéité à l'air	900 €
Travaux	458 500 €
Coût du projet	486034,32 €

Financement (en % age du coût hors taxe de l'opération) :

Entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 voix contre (Monsieur MORVAN et Monsieur CONAN)

Financement (en % age du coût hors taxe de l'opération) :

Partenaire	Cadre	Montant sollicité	Obtenu o/n	Part
Région Bretagne	contrat de partenariat	45 850	N	10.00%
Département CA	Contrat de territoire	60 309	O	13.15%
Etat	DETR	137 550	N	30.00%
Assemblée nationale	Réserve parlementaire	5 000	N	1.09%
FFF	FAFA	20 000	N	4.36%
CNDS				
Total subventions		268 709		58.61%
Coût total des travaux		458 500		100.00%
Autofinancement travaux		189 791		41.39%

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

APPROUVE le projet de construction d'un complexe de vestiaires et d'un dojo

SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017, de la Région Bretagne à travers le contrat de partenariat, de l'Assemblée Nationale via la réserve parlementaire et la fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Lanvollon s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux

3. Location d'un local rue Pasteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancien dispensaire situé 7 rue Pasteur est actuellement mis pour partie à disposition au Centre de Gestion des Côtes d'Armor ainsi qu'à la MSA dans le cadre des visites médicales de travail. Monsieur SAPIN souhaite proposer à la location la partie vacante du local soit environ 20 m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité

le Conseil Municipal décide de proposer à la location professionnelle deux bureaux du local au prix de 380 €, électricité et eau comprises.

4. Servitude sur la venelle donnant sur la rue de la Gare

Afin de permettre l'accès de la parcelle cadastrée A n °565 sur la rue de la Gare, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser une servitude de passage sur la parcelle A n°1938 propriété de la commune.
Monsieur le Maire précise qu'étant donné l'étroitesse de la voie, il souhaite limiter l'usage à des véhicules légers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, Madame LE VOGUER ne prenant pas part au vote.

AUTORISE une servitude de passage sur la parcelle cadastrée A n°1938 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée A n°565 (fonds dominant).

DIT que cette servitude est limitée au passage des piétons et véhicules légers et qu'en aucun cas elle ne peut permettre l'accès à un véhicule lourd.

5. Informations diverses

Monsieur PRIGENT informe qu'un plateau permettant le ralentissement des véhicules est en cours de réalisation devant le parking du 11 novembre.

Le remplacement des jeux du parc a également été partiellement réalisé. Reste la pose du sol et le contrôle de conformité.

Monsieur MORVAN confirme, comme il l'avait dit lors du dernier conseil, qu'il n'a reçu le mail d'invitation au départ de Monsieur ROLLAND que 4 jours auparavant.
Il regrette la destruction du mur du parking de Kervaudry.
Le Maire lui répond que d'une part le mur présentait un danger pour les passants, que d'autre part il n'est pas détruit mais rabaissé, que le travail a été bien fait et qu'enfin les pierres restantes seront utilisées dans le cadre de l'extension du cimetière.

Monsieur PRIGENT ajoute que ces travaux permettent le passage des personnes à mobilité réduites.

Monsieur MORVAN aurait souhaité des sanitaires dans le jardin public.

Monsieur MORVAN informe que la chambre free installée dans la rue Guével génère du bruit.

Madame LALLES informe que la banderole annonçant le marché est tombée. Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu de revoir cette signalétique.
Elle informe également que le radar pédagogique de la rue du Trégor ne fonctionne pas.
Enfin elle souhaite savoir quand le bulletin paraîtra.
Monsieur SAPIN lui répond qu'il sera distribué aux alentours du 6 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 40.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept
Le vendredi 24 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Madame Patricia MARTIN est représentée par Monsieur Dominique PRIGENT
Madame Marie-Annick THOMAS est représentée par Monsieur Alain SAPIN
Madame Jocelyne LALLES est représentée par Madame Monique LE VOGUER

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Estelle GUYOT a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur Le Maire souhaite procéder à une minute de silence en hommage à Thomas, le petit fils de Marie- Annick, décédé au courant de la semaine.

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 janvier 2017

Bien qu'absent, Monsieur CONAN souhaite s'exprimer sur le sujet des vestiaires. Il souhaite préciser que ce projet n'avait pas été abandonné par la précédente municipalité mais ajourné.
Monsieur PRIGENT répond que l'architecte, étant resté sans réponse pendant une longue période, a considéré que le projet était abandonné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017.

2. Subventions 2017

VU la proposition de la commission finances qui s'est réunie le 13 mars 2017
Monsieur LACROIX présente les propositions de subventions pour l'année 2017.
Monsieur MORVAN regrette de ne pas pouvoir comparer les propositions aux aides attribuées l'an dernier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les propositions de subventions pour un montant total de 17 523 € émises par la commission finances sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire.

DIT que le tableau d'attribution des subventions restera annexé à la présente.
Monsieur LACROIX présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.
La participation est calculée en fonction du nombre d'enfants lanvollonnais scolarisés à l'école du Sacré-Cœur soit :
> 12 900.04 € pour les classes maternelles (14 enfants)
> 16 977.15 € pour les classes primaires (45 enfants)
> 644 € pour le transport et les entrées à la piscine
Soit une participation totale de 30 521.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la participation 2017 au fonctionnement des écoles du Sacré-Cœur.

3. Comptes 2016- vote des taux d'imposition et budget 2017

a. Budget vitrotechnique, dreuzlann1, Dreuzlann 3, Kerc'houel 2 et 3

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Commerce « vêtements »

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce vêtements
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2016 du commerce « vêtements » lequel peut se résumer ainsi :
•Section de fonctionnement : dépenses :0.40€ recettes :0 €
• Section d'investissement : dépenses : 0€ recettes : €

c. Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2016 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :
• Section de fonctionnement : dépenses : 0 € recettes : 0.36€
• Section d'investissement : dépenses : 0 € recettes : 0€
Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce tapissier 2016

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 0.36 €
DECIDE d'affecter la somme de 0.36 € au compte 002 (résultat reporté) du budget primitif 2017.

d. Budget Assainissement

Le Conseil municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2016 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :
• Section d'exploitation : dépenses : 227 457.93 € recettes : 310 618.38 €
• Section d'investissement : dépenses : 121 394.30 € recettes : 654 323.97 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité
CONSIDERANT le transfert de compétence de l'assainissement collectif à Leff Armor Communauté au 1er janvier 2017
CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 83 160.45 €
DECIDE d'affecter la somme de 83 160.45 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget principal 2017.

e. Budget lotissement L'orée du bois-kéruzaré

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2016 du budget du lotissement L'orée du bois Kéruzaré lequel peut se résumer ainsi :
• Section d'exploitation : dépenses : 27 865. 02€ recettes: 27 865. 02€
• Section d'investissement : dépenses : 27 865.02€ - recettes : 0€

f. Budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
dépenses :1 214 922.45 €
recettes :1 719 850.22 €

Section d'investissement : dépenses : 546 467.99€
recettes : 613 432.56 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 504 927.77€

DECIDE d'affecter la somme de 504 927.77€ au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

g. Détermination des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation. Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE les taux d'imposition 2017 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 666 452	17.69 %	299 846 €
Taxes foncières sur le bâti	1 930 982	27.87 %	561 859 €
Taxes foncières sur le non bâti	22 620	80.47 %	18 106 €
TOTAL			**879 811 €**

h. Commerce vêtements

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 .40 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2017 du commerce vêtement

i. Commerce tapissier

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0.36 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2017 du commerce tapissier.

j. Lotissement L'orée du bois- Kéruzaré

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 426 368.02 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 454 233.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2017 du budget lotissement L'orée du bois- Kéruzaré.

k. Budget principal

Monsieur LACROIX présente le budget primitif 2017.

Le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2017 :
- Voirie 218 000
- Eglise.....2 000
- Bâtiments communaux 18 000
- Service Technique 70 000
- Jeunesse.....10 000
- Ecole.....27 500
- Cimetière.....12 000
- Mairie.....6 000
- Sécurité Financière (divers travaux).....20 784
- Dojo et Vestiaire.....587 300
- Participation caserne.....105 000

Monsieur CONAN rappelle que la chaudière de l'école est fatiguée. Il suggère d'envisager le passage au gaz le moment venu.
Il considère également que la ligne inscrite pour la démolition du hangar du stade sera insuffisante. Il rappelle qu'il aurait préféré ne pas détruire ce hangar qui aurait pu servir à d'autres associations, Monsieur PRIGENT lui répond que ce hangar ne répond à aucune norme.

Section de fonctionnement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 760 593.48 €
Section d'investissement
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 183 619.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif 2017 du budget principal de la commune.

4. Lotissement de l'Orée du Bois : approbation de l'avant-projet

Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet de lotissement arrêté par le comité de pilotage réuni le 16 mars dernier ainsi que l'estimation du coût des travaux préparée par Madame Nathalie Guillois, architecte du cabinet SETUR.
VU l'avant-projet présenté par le cabinet SETUR concernant l'aménagement du lotissement de l'Orée du Bois donnant sur la rue du Leff

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE l'avant-projet sommaire du lotissement communal « L'orée du bois », présenté par le Maire et établi par le bureau d'étude SETUR
AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de lotir et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.
DEMANDE au bureau d'étude de poursuivre sa mission.

5. Groupements de commandes

a. Adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de voirie 2017
AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes Lanvollon-Plouha qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des marchés publics.
Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.
La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2017
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2017
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie décrite en annexe

La commune conservera la maîtrise d'ouvrage sur le programme de voirie.

b. Adhésion au groupement de commande de vérification des jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la vérification annuelle des jeux
AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est Leff Armor Communauté qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des Marchés Publics.
Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

c. Groupement de commande pour les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la gare

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder simultanément aux travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la Gare. La compétence assainissement étant transférée à Leff Armor Communauté, il convient d'établir un groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux d'eaux usées et d'eau pluviale de la rue de la Gare
AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Lanvollon qui procèdera à l'organisation de la procédure accompagnée par A et T Ouest, son maître d'œuvre conformément au Code des Marchés Publics.
Chaque membre signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

6. Vente du bâtiment situé 3 rue du commerce

Monsieur SAPIN informe qu'un acquéreur potentiel de l'ancienne Maison Forestier située 3 rue du commerce s'est manifesté.

Monsieur CONAN précise qu'il avait souhaité que la commune acquière ce bâtiment afin de permettre à l'épicerie de s'agrandir. Il suggère que la commune conserve le fonds de la parcelle.

Monsieur SAPIN rappelle que le service des impôts fonciers a évalué le bien à 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DONNE son accord de principe à la vente du bâtiment situé 3 rue du commerce ;
DIT qu'une nouvelle délibération interviendra afin de valider un prix de vente.

7. Eclairage public

Suite à la modification de la commande d'éclairage public, Monsieur PRIGENT présente les nouveaux horaires d'éclairage par secteur. Le centre-ville sera éclairé à partir de 6h30 le matin puis jusqu'à 23h00, la périphérie du centre à partir de 6h30 puis jusqu'à 22 heures et les zones d'activités à partir de 6h30 puis jusqu'à 21heures. La commune peut escompter un gain d'environ 1 000 € annuel d'énergie du fait des nouveaux horaires.

8. Informations diverses

Madame NIVET informe qu'elle organise le samedi 22 avril un regroupement des associations pour un pique-nique et divers jeux dans le parc de la mairie.

Monsieur SAPIN rappelle que les étudiants en master audit restitueront leur travail sur le commerce du centre de Lanvollon le lundi 3 avril à 15 heures.

Le 30 avril, le comité d'animation, Comara et la mairie co-organisent une course de voitures à pédales dans les rues de Lanvollon.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'il compte sur la participation des élus à la tenue des bureaux de votes lors des prochaines élections. Le tableau de répartition des créneaux horaires leur parviendra sous peu. Il informe que les bureaux de vote ne fermeront qu'à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 26.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept
Le vendredi 5 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN adjoints
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Monsieur Pascal LACROIX est représenté par Monsieur Alain SAPIN
Madame Estelle GUYOT est représentée par Monsieur Christian TRILLA
Madame Sandrine NIVET est représentée par Madame Patricia MARTIN

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Florence QUATTRIN a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

1. Approbation du procès-verbal en date du 24 mars 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 mars 2017.

2. Construction de vestiaires de football et d'un dojo : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de construction de vestiaires et d'un dojo a été lancée le 1er mars 2017 selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Il rappelle que les travaux ont été estimés à 458 000€ H.T, informe que les entreprises ont remis leurs offres le 7 avril dernier et que la commission en charge de l'analyse des offres, réunie le 3 mai à 9h30, a remis son rapport.

VU la délibération en date du 27 janvier 2017 portant approbation du projet de construction d'un dojo et de vestiaires de football,
VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU l'avis émis par la commission en charge de l'analyse des offres le 3 mai 2017,
VU le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 14 du budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE D'ATTRIBUER les marchés de travaux de construction des vestiaires de football et d'un dojo comme suit :

- Lot n°1 : terrassement/ VRD : Entreprise Paillardon située à Trégueux pour un montant de 17 441 € HT
- Lot n°2 : Gros œuvre/ enduit : Société Le Coq située à Plaintel pour un montant de 161 904.57€ HT
- Lot n°3 : Charpente bois : entreprise Bidault située à Saint Donan pour un montant de 38 531.38 € HT
- Lot n°4 : Etanchéité couverture : entreprise Baudet étanchéité située à Langueux pour un montant de 38 324.77 € HT
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures/ serrurerie : entreprise idéal baies située à Lanvollon pour un montant de 30 006.59€ HT
- Lot n°6 : Isolation doublage : entreprise Carn située à Trédrez Loquémeau pour un montant de 36 782.20€ HT
- Lot n°7 : Peinture/ nettoyage : entreprise Rivoalland située à Plouha pour un montant de 15 212.50 € HT
- Lot n°8 : Chape/ carrelage/ faïence : entreprise Mariotte située à Brecé pour un montant de 19 848.67 € HT
- Lot n°9 : Electricité : entreprise SETIB située à Saint-Brieuc pour un montant de 21 572.29 € HT
- Lot n°10 : Plomberie/ sanitaires : entreprise Climatech située à Guingamp pour un montant de 61 000 € HT

Soit pour un montant total de 440 623.97€ HT

AUTORISE le Maire à signer les marchés.

3. Aménagement du lotissement de l'Orée du Bois : demande de validation de la proposition du SDE concernant les réseaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet d'alimentation basse tension du lotissement L'orée du bois présenté par le SDE pour un montant de 47 000 €.
Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 50 % du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier, soit 23 500 € environ à la charge du budget lotissement.
APPROUVE le projet d'éclairage public du lotissement L'orée du bois présenté par le SDE pour un montant de 3 100 € (première phase) et 24 500 € (deuxième phase).
Notre commune ayant transféré la compétence de base éclairage public au syndicat d'énergie, ce dernier bénéficiera du FCTVA et la commune lui versera une subvention d'équipement au taux de 60 % du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier soit environ 16 560 € à la charge du budget lotissement.
DECIDE de confier au syndicat départemental d'énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique du lotissement de L'orée du bois pour un montant estimatif de 27 000 € TTC, conformément au règlement.
Notre commune, ayant transféré la compétence au syndicat d'énergie, versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le syndicat d'énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

4. Finances

a. Actualisation du tarif de cantine scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIRESCOL a décidé de ne pas revaloriser les tarifs de vente des repas pour l'année scolaire 2017-2018. Le prix d'un repas confectionné par le SIRESCOL demeure de 2.99 € avec la fourniture du pain.
Monsieur le Maire propose ainsi de conserver le tarif du repas de cantine à 3.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de maintenir le tarif du repas de cantine à 3.20 € à la rentrée scolaire 2017/2018.

b. Actualisation du droit de place du marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire du vendredi est confronté à une forte baisse de sa fréquentation. Monsieur SAPIN informe qu'il a réuni la commission marché autour de Monsieur Eric TRIAUD, président du Syndicat des Commerçants non sédentaires des Côtes d'Armor, qui a alerté la commune sur le fait que le marché hebdomadaire dans sa forme actuelle est amené à disparaître, faute de fréquentation.

Monsieur SAPIN tient à préciser que rien n'a été décidé. Débute seulement actuellement une réflexion.

Monsieur CONAN suggère de réfléchir à axer le marché vers les circuits courts, les produits bio.

Monsieur SAPIN informe que, pour l'heure, il convient de modifier en conseil municipal les tarifs appliqués aux commerçants ainsi que, par arrêté du maire, le règlement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de fixer les droits de places suivants à compter du 1er juin 2017 :

- 0.25 € le mètre linéaire à la journée pour les « abonnés » qui bénéficient d'un emplacement fixe
- 0.50 € le mètre linéaire à la journée pour les « passagers » qui fréquentent occasionnellement le marché.

c. Sinistre impasse des Fontaines : signature d'un protocole d'accord

Monsieur le Maire informe qu'en 2013/ 2014 la commune a fait procéder à la création d'un passage dans le prolongement de l'impasse des Fontaines au travers d'un mur en pierre assurant le contrefort de la façade du bien de Monsieur et Madame THOMAS.
Monsieur et Madame THOMAS ont contesté cette création d'ouverture visant à étendre le cheminement depuis cette parcelle « impasse des Fontaines ». Sur demande des assureurs respectifs, un expert a été mandaté.
Constatant les torts de la commune, il propose un

protocole transactionnel visant à dédommager Monsieur et Madame THOMAS des frais à engager pour obturer le passage soit 770,16 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur et Madame THOMAS, résidents impasse des Fontaines à Lanvollon.

d. Acquisition d'une balayeuse de voirie : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation de divers fournisseurs a été lancée en vue de l'acquisition d'une balayeuse de voirie. Il informe que l'agence de l'eau et la Région Bretagne subventionnent les matériels de désherbage alternatif et qu'il convient ainsi de solliciter leur participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
SOLLICITE une aide de 6000 € auprès de la Région Bretagne (40 % plafonné à 6000 €) ainsi qu'une aide de 6660 € auprès de l'agence de l'eau (40 %), conformément au plan de financement ci-dessous :

Partenaire	Cadre	Montant sollicité en € HT	Part
Région Bretagne Agende de l'eau Total subventions	40 % plafonné à 6000 €	6 000 6 660 12 660	36.03% 40.00% 76.03%
Coût de l'unité de désherbage		16 650	100.00%
Autofinancement unité de désherbage		3 990	23.97%
Coût total balayeuse de voirie		*53 050*	*100.00%*
Autofinancement balayeuse de voirie		*40 390*	*74.44%*

5. Personnel communal : avancement de grades 2017

Pour l'année 2017, le Maire propose de fixer les ratios d'avancement de grades pour la collectivité à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la proposition du maire de fixer à 100 % les ratios d'avancement de grades pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose ensuite la création du poste correspondant :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la création à compter du 1er juin 2017 du grade suivant :
• Adjoint technique de 1ère classe à 32 h 20 mn.

6. Accès au très haut débit : participation financière de la commune à l'installation de la fibre

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet « Bretagne Très haut débit » de Mégalis Bretagne, les Conseils Communautaires de Lanvollon-Plouha en date du 14 janvier 2014 et de Leff Communauté en date du 08 décembre 2016 ont validé le principe d'une participation des communes à hauteur d'1/3 de 445 € par local desservi par la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit de Mégalis Bretagne. Soit en ce qui concerne Lanvollon 4 153€.
Cette participation se fera par versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes, ce qui suppose des délibérations concordantes des 2 parties.
La participation de la Communauté de Communes à Mégalis Bretagne ainsi que le versement du fonds de concours par la commune à la Communauté de Communes s'effectueront en 3 versements répartis de la manière suivante :
• 1/3 l'année N de la signature de la convention LAC/Mégalis au lancement des études pour les zones concernées ;
• 1/3 l'année N+1,
• 1/3 à la mise en service de la zone (probablement donc l'année N+2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la participation de la commune à hauteur d'un tiers de 445 € par local desservi par la fibre optique par le biais du versement d'un fonds de concours à la communauté de communes dans les conditions décrites ci-dessus.

7. Jury d'assises : tirage au sort en vue de l'élaboration de la liste préparatoire

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.
En application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms sur la liste générale.

Ont été désignés :
Madame ANDRIOT Annick née VINCONNEAU résidant 18 rue Joseph Boulliou
Monsieur Louis GEFFROY résidant 3 Hent Park Bihan
Monsieur Daniel ANDRE 25 rue Maéziou

8. SIRESCOL : Adhésion de la commune de Pontrieux

Monsieur le Maire rappelle que le Sirescol, créé en 2005, réunit autour de la production de repas les communes de Guingamp, Binic/ Etables Sur Mer, Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec et Lanvollon. Il produit quotidiennement 900 repas scolaires et 300 repas relevant du secteur social.

La commune de Pontrieux a sollicité son adhésion au SIRESCOL pour son restaurant scolaire. Cette demande a été acceptée par le comité syndical.
Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable sur l'admission de la nouvelle commune.

VU la délibération du Conseil Municipal de PONTRIEUX en date du 14 février 2017
portant demande d'adhésion au SIRESCOL,
VU la délibération du comité Syndical du SIRESCOL en date du 26 avril 2017 approuvant la demande d'adhésion de la commune de PONTRIEUX au syndicat ,
VU l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de LANVOLLON a reçu la notification de la délibération du SIRESCOL le 2 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'adhésion de la commune de PONTRIEUX au SIRESCOL

9. Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'un permis d'aménager pour un lotissement de 10 lots donnant sur l'impasse Charles Guillou a été déposé.

Le troisième terrain de football empiète un terrain privé (120 m2). Il conviendra de régulariser cette emprise.

Le 8 mai sera organisé un après-midi cabaret à la salle Armor-Argoat.

Madame Martin informe qu'une aide aux devoirs a été mise en place de 17 h à 17 h 30 à la garderie de l'école Yves Jouan les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir.

Enfin, elle informe que la kermesse de l'amicale laïque aura lieu le dimanche 21 mai à l'école Yves Jouan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 33.

BUDGET

Comptes administratifs 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	
Solde d'exécution d'inv.reporté	63 874.91
Emprunts auprès d'établ. de crédits	163 541.72
Cautions	1 640.17
Divers travaux	12 519.77
Divers travaux de voirie	161 447.14
Ecole publique	20 025.73
Divers, zone humide, terrain de sport	2 902.96
Espace ludique	20 302.80
Matériel et bâtiment services techniques	10 880.97
Effacement des réseaux	23 403.40
Travaux église	2 483.77
Mairie	12 662.40
Agrandissement du cimetière	38 773.14
Eclairage public	12 009.11
TOTAL DÉPENSES	**546 467.99**

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	
Solde d'exécution d'investissement assain.	532 929.67
Excédent de fonctionnement capitalisé	529 221.26
FCTVA (remboursement de TVA)	30 138.91
TLE	22 451.62
Amendes de police	779.00
Cautions, avance et acompte et divers	9 123.56
Amortissements de subventions d'équip.	21 718.21
TOTAL RECETTES	**1 146 362.23**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	**599 894.24**

ANALYSE

Le résultat de fonctionnement s'établit à près de 505 000€. Ce résultat représente 29% des recettes de l'ensemble de notre commune. Ce taux excellent, est identique à celui de 2015 (27% en 2014).

Comparons nos chiffres aux moyennes départementales (commune de 1500/2000 habitants et éléments chiffrés de 2015) . Les charges à caractère général qui avaient fortement progressées se situent désormais dans la moyenne départementale : 180€/hab. contre 176€/hab. pour le département. Des économies peuvent encore être réalisées. La masse salariale représente 360€/hab. contre 300€/hab. pour les Côtes d'Armor (école, beaucoup de bâtiments communaux, terrains à entretenir y compris les zones expliquent en partie cette différence). Globalement, les charges de fonctionnements sont de 663€/hab. contre 640€/hab. pour le département.

Les recettes : 946€/hab. contre 835€/hab. pour les moyennes. La commune perçoit globalement plus de recettes que la moyenne, s'expliquant par le poids de la fiscalisation qui est plus importante.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

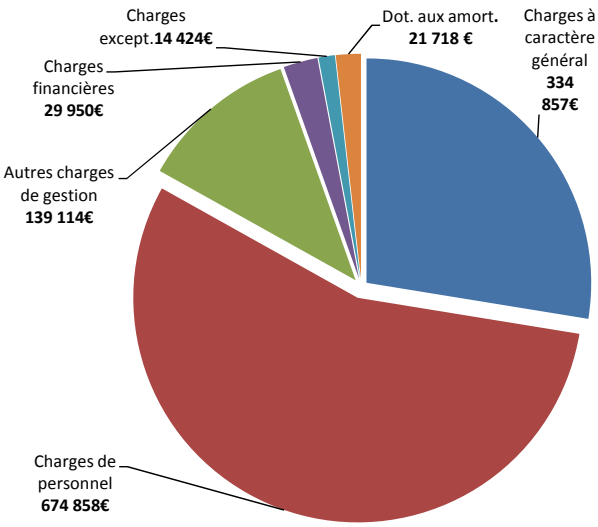

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	334 857.32
Charges de personnel	674 858.17
Autres charges de gestion courante	139 114.43
Charges financières	29 950.18
Charges exceptionnelles	14 424.14
Dotation aux amortissements	21 718.21
TOTAL DÉPENSES	**1 214 922.45**

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

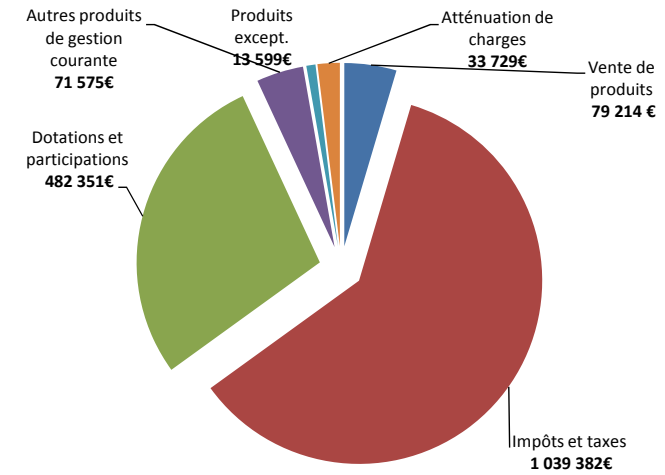

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Vente de produits (redevances, services périscolaires, …)	79 213.80
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …)	1 039 381.63
Dotations et participations (Etat, …)	482 350.79
Autres produits de gestion courante (locations, …)	71 575.81
Produits exceptionnels et autres	13 599.08
Atténuation de charges	33 729.11
TOTAL RECETTES	**1 719 850.22**

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	**504 927.77**

Budget prévisionnel 2017

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

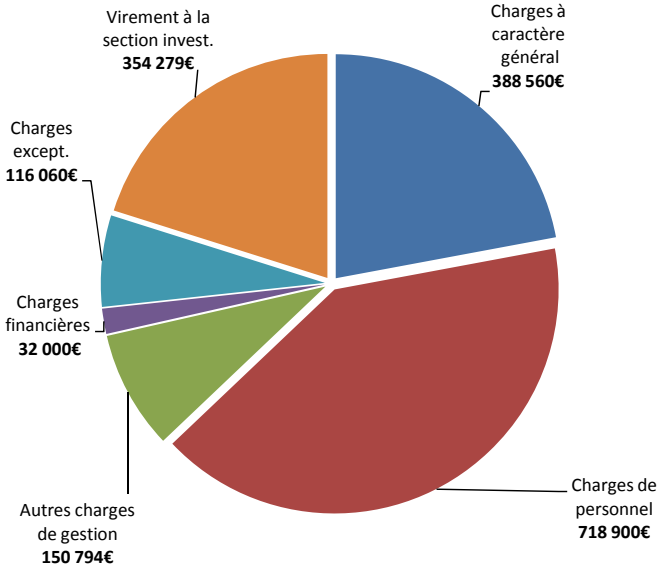

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	388 560
Charges de personnel	718 900
Autres charges de gestion courante	150 794
Charges financières	32 000
Charges exceptionnelles y compris dotation amortissements	116 060
Virement à la section investissement	**354 279**
TOTAL DÉPENSES	**1 760 593**

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

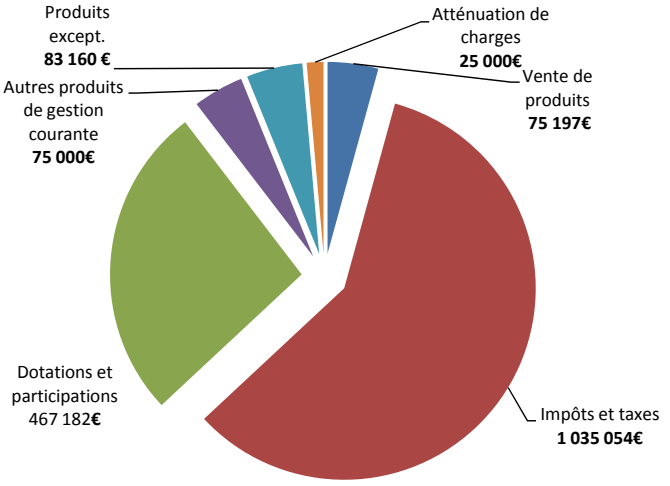

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Vente de produits (redevances, services périscolaires, …)	75 197
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …)	1 035 054
Dotations et participations (Etat, …)	467 182
Autres produits de gestion courante (locations, …)	75 000
Excédent antérieur reporté	83 160
Atténuation de charges	25 000
TOTAL RECETTES	**1 760 593**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	
Solde d'exécution d'inv.reporté	0
Emprunts auprès d'établ. de crédits	166 000
Cautions	2 000
Espaces ludiques	10 000
Mairie (divers travaux, normes)	6 000
Bâtiments communaux	18 000
Divers travaux dont marge de sécurité	33 698
Divers travaux de voirie	373 466
Travaux église	6 089
Ecole publique (divers matériels)	39 849
Matériel services techniques	70 000
Eclairage public	5 885
Terrain de sport : Vestiaire foot +dojo	613 141
Effacement des réseaux	100 163
Agrandissement cimetière	101 399
Centre de secours	105 000
Reversement solde investis. Assain.	532 930
TOTAL DÉPENSES	**2 183 620**

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	
Solde d'exécution 'investissement reporté	599 894
Excédent de fonctionnement capitalisé	504 928
Vir. de la section fonctionnement	**354 279**
FCTVA (remboursement de TVA)	75 000
DETR	120 000
Amendes de police	1 310
Subvention d'équipement	60 309
Emprunt	400 000
Participation commune à la caserne	45 000
Amortissement de subventions d'équip.	22 900
TOTAL RECETTES	**2 183 620**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	0.00

CONCLUSION

L'investissement principal retenu pour cette année est la création au terrain des sports, du vestiaire de foot (avec tribunes intégrées) et du dojo. Les deux complexes seront regroupés au sein d'un même bâtiment ce qui va faciliter les travaux et en réduire le coût global. Nous espérons atteindre les 40% (environ) de subventions. Cet ensemble sera financé par emprunt. Nous sommes conscient que notre endettement (antérieur) est élevé, mais en additionnant ce nouvel emprunt, nous serons fin 2019 dans les moyennes départementales, ce qui n'était pas le cas en début de mandat.
Par ailleurs, nous allons démarrer fin 2017, les travaux de voiries rue de la Gare.

LOTISSEMENT

Lotissement communal "L'Orée du Bois"

Le dossier du lotissement communal "L'Orée du Bois" arrive au stade de la consultation des entreprises programmée cet été pour une réponse fin septembre.

On peut envisager le début des travaux au mois d'octobre prochain.

La première tranche du lotissement situé au sud de Kéruzaré, sur la RD 32, rue du Leff, est composée de 26 lots qui se décomposent comme suit :

- 20 lots de 450 à 689 m²,
- 4 lots pour des maisons de ville de 212 à 255 m²,
- 2 lots de 282 m² pouvant être regroupés en 1 lot de 564 m².

Caractéristiques de la voirie :

Une seule sortie est prévue sur la rue du Leff et un plateau carrefour surélevé sera aménagé à l'entrée du lotissement.

Une voie partagée en enrobé noir avec un caniveau central permettra la desserte des lots. Le cœur du quartier sera matérialisé par d'autres matériaux.

Un chemin interne (voie douce) est prévu à l'intérieur du lotissement, le long de la rue du Leff. Des espaces sont matérialisés pour une future connexion avec la deuxième tranche.

Stationnement :

- 2 places de stationnement sont prévues à l'intérieur des lots.
- 17 places de parking seront réalisées pour l'accueil du public.

Aire de convivialité :

Une aire de détente située au nord est du lotissement comprendra des jeux pour enfants, un terrain de pétanque et des bancs.

Ramassage des déchets ménagers :

Le projet prévoit 4 aires de regroupement des poubelles.

Bassin de rétention :

Un bassin de rétention en pente faible sera aménagé pour recueillir les eaux pluviales.

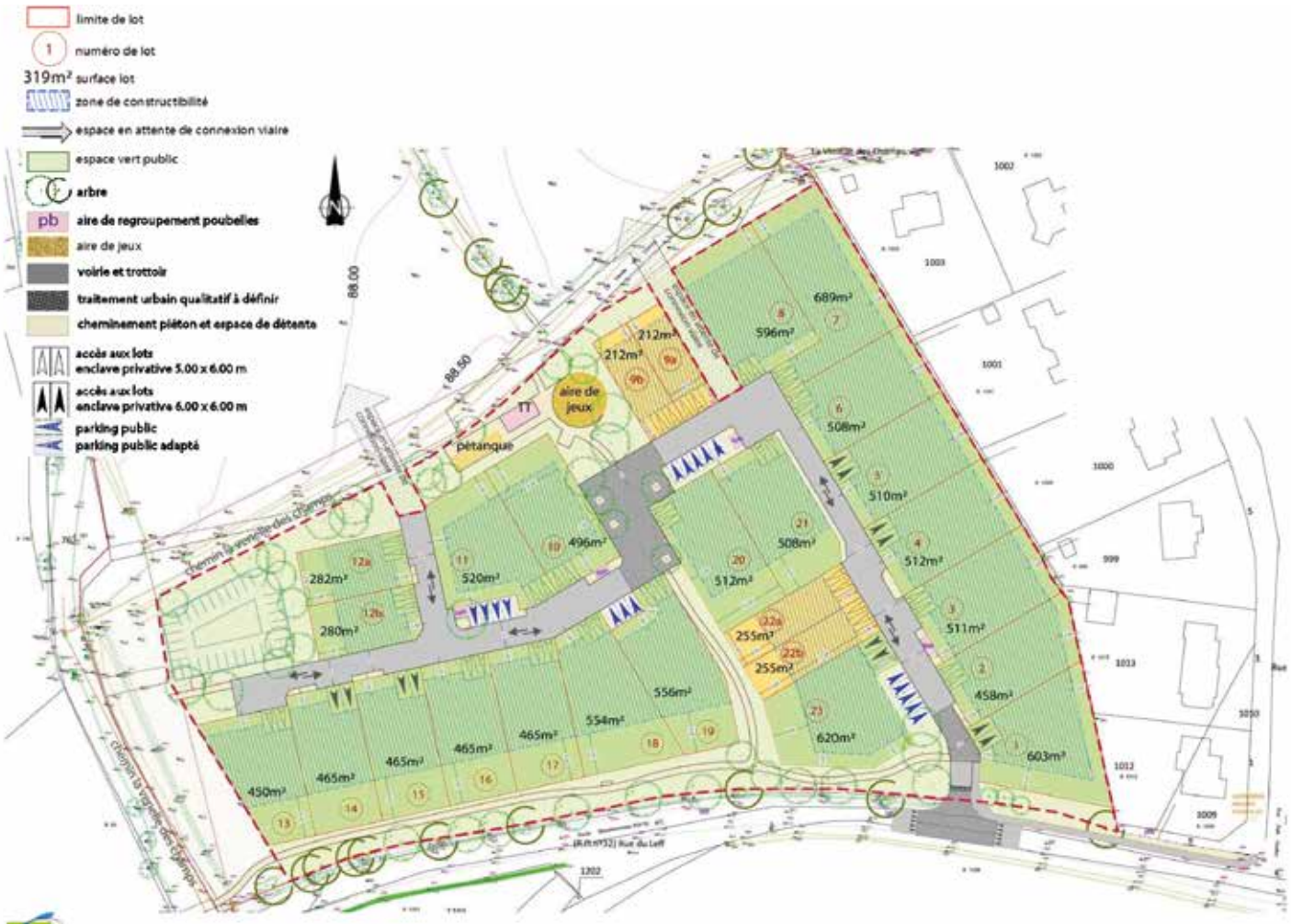

Lanvollon – Kéruzaré sud - PU 11614 - NGS/CV – comité de pilotage – 06/04/2017

Le personnel communal à l'école Yves Jouan

2016 - 2017

Jeannick Le Magoariec (ATSEM, aide aux devoirs)

Séverine Bizet (ATSEM, animatrice TAP, aide aux devoirs)

Angelina Rochard (ATSEM, garderie)

Servane Le Bail (ATSEM, animatrice TAP, garderie)

Gwénaëlle Perrot (cantine et ménage)

Audrey Le Berre (animatrice TAP, cantine, ménage, garderie)

Christine Brun (cantine, ménage)

Marylène Le Voguer (animatrice TAP, cantine, ménage, garderie)

LES ÉCOLES

ECOLE YVES JOUAN

De nombreux projets ont été menés cette année à l'école Yves Jouan.

Tous les élèves de maternelle ont défilé dans Lanvollon pour le printemps. Les déguisements avaient pour thème l'alphabet.
Les classes de TPS/PS et MS ont bénéficié de 12 séances de musique avec Patrick Le Cloarec, intervenant musique de la communauté de communes.
Les MS sont allés à l'aquarium de Saint-Malo.
Les GS sont allés à la fraiseraie de Plélo avec les CP lors de la semaine du goût. Ils sont aussi allés ensemble voir un spectacle lors des Marionnet'ic et faire du Land Art sur la plage de Binic.

Les élèves du CP au CM2 sont allés voir une pièce de théâtre « Vingt mille lieues sous les mers » à Langueux. Ils ont étudié et mis en scène « L'Iliade et l'Odyssée d'Ulysse ». Le spectacle a eu lieu le 22 juin à la salle de l'Hermine de Plouha.

Tous les primaires sont allés à Pleumeur-Bodou découvrir le radôme, le planétarium et le village gaulois.

La classe de CM1-CM2 participe à un prix littéraire avec les 6ème du collège Jean-Louis Hamon de

Plouha. Les élèves ont tous lu 10 livres. Ils ont préparé des saynètes et des questions pour la rencontre au collège.

Sur le thème du développement durable et de la protection de l'environnement :
Les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont bénéficié d'une demi-journée de sensibilisation au tri sélectif et à la revalorisation des déchets avec la visite du centre de revalorisation des déchets de Kerval.

Sur le thème du sport :
Les CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé au cross de la solidarité, à une rencontre de hand et à une rencontre athlétisme.
Les maternelles ont eu une demi-journée de rencontre athlétisme et une demi-journée de course d'orientation.

En fin d'année, les CM2 ont passé leur permis internet et les CE2 leur permis piéton.

Rentrée 2017/2018 :
Les inscriptions sont à effectuer en mairie avec le carnet de santé et le livret de famille.
La directrice de l'école est joignable
au 02-96-70-02-91 ou à l'adresse
ecole.lanvollon@wanadoo.fr
pour tout renseignement ou rendez-vous.

Accueil des bénévoles des TAP

L'un des premiers dossiers que nous avons eu à traiter au lendemain de notre élection en 2014 fut la gestion de l'organisation des TAP à l'école publique de Lanvollon.
En concertation avec les enseignantes et les parents, nous avions convenu d'établir les périodes de TAP de la façon suivante :

- 1H30 en fin de cours le lundi et jeudi pour les primaires
- 1H30 en fin de classe le mardi et vendredi pour les maternelles.

L'équipe d'encadrement des TAP est composée de 4 agents communaux, de 3 agents extérieurs (le directeur Alexandre Uro, un agent mis à la disposition de la commune par la Communauté de commune et un agent de la commune de Pommerit-Le-Vicomte) et de bénévoles. Parmi les nombreuses activités proposées aux enfants, retenons les rencontres intergénérationnelles avec les résidents de la maison de retraite An Héol, les rencontres avec les commerçants qui ont permis aux enfants de découvrir leur métier et l'initiation à l'anglais pour les enfants des grandes sections.
Suite à l'élection du président Macron et son intention de laisser le choix aux communes de poursuivre ou non les TAP à la rentrée de septembre 2017, la commune de Lanvollon a souhaité recueillir l'avis des enseignantes, des parents et du conseil d'école avant de se prononcer. L'ensemble des enseignantes a opté pour un retour à la semaine de 4 jours, 85 % des parents et une forte majorité du conseil d'école ont donné le même avis.
Prenant acte du souhait général des différentes parties, le conseil municipal a voté à l'unanimité le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée prochaine, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les horaires suivants : 9H00-12H00 et 13H30-16H30.
Je tiens à souligner le travail réalisé par Patricia Martin, adjointe à la Vie Scolaire, qui durant ces 3 années a suivi les activités des TAP et s'est investie pour s'attacher les services des bénévoles.
Le conseil municipal se joint à moi pour remercier le directeur et le personnel affecté aux TAP et l'appui apprécié des bénévoles pour leur présence et leur disponibilité.

Un bouquet de fleurs a été remis à chaque bénévole lors de la réception dans le parc de la mairie de tous ceux qui se sont investis dans les temps d'activités périscolaires (TAP).

Le Maire,
A.NICOLAZIC

LES ÉCOLES

ECOLE DU SACRÉ-COEUR

Un second semestre bien rempli au Sacré-Cœur.

Dans le cadre du projet d'école sur l'estime de soi, les enseignants du Sacré-Cœur travaillent de plus en plus par projet pédagogique :

- Les classes de CM ont travaillé les mesures, la géographie, l'utilisation d'internet comme moyen de communication en échangeant avec les skippers du Vendée-Globe.
- Ils ont travaillé sur le livre "chère madame ma Grand -mère" grâce à des échanges avec son auteur qu'ils ont même reçu à l'école.
- Ils ont aussi lu "on a tagué les murs de l'école" et ont travaillé sur l'histoire des tags, les différences entre graffitis et tags et ont finalement tagué les murs de l'école !

Théâtre en CM, Patrick Cloarec en cycle 2, Qand les grands servent les petits pour le carnaval,et la tête et les jambes «en cycle 2.

- Ils ont passé le permis internet avec les gendarmes de Lanvollon et ont compris les risques de l'utilisation des réseaux sociaux mais aussi leurs responsabilités face à cette utilisation.
- Ils ont reçu une partie des 6èmes du collège et des CM2 de Goudelin, Pommerit Le Vicomte, Trégomeur, Plélo et Plouagat, pour une journée anglaise. Ils ont pu travailler la nourriture, les monuments, les blasons et le nett-Ball.
- En sciences, ils ont reçu une diététicienne qui leur a parlé des différents types d'aliments, sujet bien sûr approfondi en classe.

Les maternelles, quant à eux, ont travaillé sur le thème des métiers :

- Ils ont visité la caserne des pompiers, ont essayé les casques et fait sonner la sirène.
- Ils ont fabriqué du pain chez le boulanger.
- Ils ont interrogé le facteur.
- Ils se sont rendus dans une ferme pour découvrir le métier d'agriculteur.
- Ils préparent un spectacle, toujours sur ce thème, avec l'aide de Patrick Cloarec, musicien qui les guide sur ce chemin.

Les cycles 2 ont travaillé sur l'école d'autrefois et ont passé une journée à l'école de Bothoa.
Ils ont reçu leurs camarades de Plouagat, Trégomeur, Goudelin et Plélo pour un défi nommé "la tête et les jambes" : Partage sur la lecture

APEL

Kermesse ensoleillée au Sacré-Cœur

Dimanche 18 juin a eu lieu la traditionnelle kermesse de l'école du Sacré Cœur. Un rendez-vous réussi cette année avec des nouveautés : tout d'abord le retour au traditionnel repas du midi très apprécié par les parents d'élèves, un stand maquillage, une promenade en poney et pour clôturer la journée le tirage d'une tombola. Cette fête a été aussi l'occasion pour les enfants de présenter leur spectacle devant leur famille.
Un grand merci aux enfants, aux parents, aux enseignants pour la réussite de cette belle journée conviviale.

des contes traditionnels vus en classe, jeux mathématiques mêlant gestion de l'espace et logique.
Ils préparent un petit spectacle grâce à l'intervention de Patrick Cloarec, de la communauté des communes". Ce spectacle se déroulera au moulin de Blanchardeau.
En sciences, ils ont aussi reçu M. Cmeciu, dentiste à Plouha, pour travailler sur l'évolution de la dentition, les différentes dentitions selon l'alimentation et bien sûr l'hygiène.

Toutes l'école a participé à des échanges sportifs avec le réseau, à l'exposition trans'art sur le thème des animaux qui s'est tenue cette année à la médiathèque de Plouagat.
Les enseignants ont aussi organisé une conférence débat sur le thème des écrans qui a réuni une cinquantaine de parents.

COLLÈGE NOTRE DAME

COLLÈGE NOTRE DAME
Lanvollon

Entre bilan et perspective

L'année scolaire 2016-2017 s'achève, déjà une nouvelle année se profile.
Cette année fut une nouvelle fois riche en animations, sorties ou rencontres, sports d'hiver pour les 6è ou voyage en Espagne pour les 3è. Plusieurs spectacles ont été proposés à l'ensemble des élèves de la 6è à la 3è. A noter l'organisation cette année d'une journée anglaise commune à nos élèves de 6è et aux élèves de CM2 des écoles primaires de notre bassin.

Une année sereine marquée par la mise en place de la réforme du collège et du nouveau Brevet des collèges, qui a eu lieu le jeudi 29 et vendredi 30 juin.
Plusieurs chantiers ont été réalisés durant ces derniers mois, la poursuite de la rénovation du « préfabriqué » : nouveaux vestiaires pour les garçons, nouvelle salle de gymnastique. De gros travaux de clôture ont été réalisés : pose de grillage ou pose de portail sur le parking. Moins visible, le remplacement de gouttières sur deux bâtiments.
La rentrée de septembre s'annonce très positive. Les élèves seront partagés en 10 classes contre 9 cette année. La rentrée de 6è une nouvelle fois permet d'avoir 3 classes, les 6è de cette année seront également répartis en 3 classes en 5è l'an prochain. La prochaine rentrée est prévue le lundi 4 septembre pour tous les niveaux.

Pour toute demande de renseignements :
Contacter le directeur, Eric Pengam, au 02.96.70.00.35 ou par mail : college.notre-dame.lanvollon@wanadoo.fr

Eric Pengam
Directeur du collège
Collège Notre Dame
6 rue Saint Vincent - 22290 Lanvollon

RÉSIDENCE AN HÉOL

Les animations

Sortie en bord de mer à Païmpol

Chants avec Jean-Luc Planté

Ghislaine, l'animatrice de la résidence, concocte chaque mois un programme d'animations très varié : lecture du journal, soins esthétiques, spectacles, expositions, médiation par l'animal, piscine, jardinage, cinéma, confection de repas…
Le personnel dans son ensemble est associé et est partie prenante du projet d'animation.
Nous attendons avec impatience la livraison du nouveau Minibus équipé pour le transport des personnes à mobilité réduite au cours du mois de juillet prochain.
Voici quelques exemples d'animations, mais pour les personnes désireuses de suivre l'actualité de la résidence, rendez-vous sur le blog, vous y trouverez de nombreux articles et photos : **residenceanheol.over-blog.com**

Après-midi conte avec Monsieur Pierre

Sorties expositions

Jacques Popilles à la Galerie d'Etables sur Mer

Exposition chez Kito à Plourivo

Activités manuelles

Les résidents apprécient les activités manuelles de toute nature

Les jeux d'extérieur

Les jeux d'extérieur sont de sortie, destinés à toutes les générations… Et si vous veniez essayer ?

Nouveauté cette année depuis le mois d'avril : la médiation animale

Mme Sylvie Echaroux, formée en médiation animale, intervient 2 fois par mois sur site.
Un groupe de 8 résidents est constitué à chaque séance.
La séance se déroule en 4 temps :

- Présentation des animaux (cochons d'inde, lapins, chat, chien…)
- Jeux de mémoire autour des fruits et légumes et préparation de ces derniers pour le nourrissage des animaux
- Approche et contact progressif avec les animaux (nourrissage, brossage…)
- Ateliers jeux de mémoire autour des sens

Les vacances des résidents

Séjour vacances à Loctudy pour 6 résidents encadrés par Sophie et Maguy, aides soignantes

Les projets

Le projet d'agrandissement de la salle à manger et de la salle d'activités suit son cours. Les plans sont affichés dans la résidence.
L'extension se fera en 3 tranches :

- Extension du couloir déambulatoire qui mène vers la salle à manger
- Extension de la salle à manger, côté Sud (vers le parc) et côté Nord (vers le patio)
- Extension de la salle d'activités, côté Sud et dans l'actuelle salle à manger

Les travaux devraient débuter en février 2017 pour une livraison au milieu de l'année 2018.

Projet de signalétique intérieure
Un projet de positionnement de stickers décoratif est actuellement en cours afin de faciliter l'orientation des résidents dans l'établissement. Chaque niveau du bâtiment est actuellement représenté par un thème, mais cela n'est pas suffisamment visible aujourd'hui : au rez-de chaussée, les arbres, au 1er étage, les oiseaux, au second, les fleurs… Le projet sera déployé par phase car il convient au préalable de procéder à la réfection des peintures. L'agent d'entretien de la résidence a rénové le premier étage au cours de l'hiver. La société bretonne « Nuanciers d'images » interviendra pour la pose des stickers.

Exemple stickers oiseaux

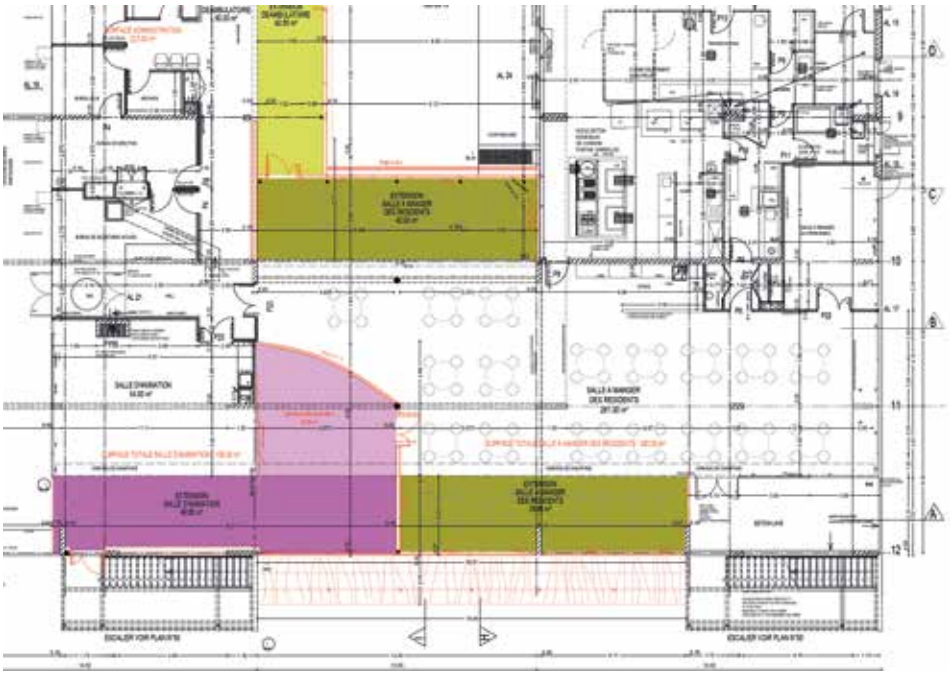

Le patio situé à l'arrière de la Résidence va lui aussi connaitre une transformation puisque des étudiants en Licence Aménagements Paysagers de l'UCO de Guingamp en partenariat avec l'école de St Ilan ont travaillé sur un projet d'aménagement, mettant à contribution les résidents et le personnel de la Résidence. Un chiffrage du projet va être proposé avant l'été. Ce dernier sera ensuite soumis au vote des membres du CCAS.

Nouveauté :
Mise en place d'un nouveau service à destination des résidents : passages réguliers d'une couturière pour diverses retouches (prestation payante).

5E SALON DU LIVRE À LANVOLLON

86 auteurs étaient présents à ce salon. Comme il n'est pas possible d'échanger avec tous les participants, c'est un peu le hasard qui me guide pour le choix « un mélange de temps, de disponibilité, de regards, de thèmes… ».

André Kerhervé

Mon premier regard s'est arrêté sur le sympathique André Kerhervé, avec qui j'ai échangé avec grand intérêt sur les guerres, la misère des hommes, l'écologie et la peinture. Son livre historique « Récit et témoignages d'un appelé dans l'Ouarsenis 1958-1959 » est l'histoire d'un jeune ouvrier tourneur de 21 ans qui se trouve embarqué dans l'engrenage de cette terrible guerre d'Algérie. Il sera blessé au combat. Il l'a écrit en mémoire de tous les camarades tués pour la France, à tous les rescapés traumatisés et blessés. André a écrit d'autres livres. Il est à l'origine de l'idée du salon du livre à Lanvollon.

Dominique Camus

Puis j'ai croisé le regard de Dominique Camus qui m'a interpelé. La présentation impeccable de tous ses livres et les domaines traités ont attiré ma curiosité. C'est un personnage hors du commun à multi-facettes. Il a commencé par être enseignant à Rennes I et chercheur en sociologie à Rennes II. Il a mené avec le GRESS de l'université de Rennes des recherches sur l'école, la famille et les adolescents. Pendant une dizaine d'années avec ATD Quart Monde, il a codirigé des recherches auprès de la CAF de Rennes « Des clefs pour l'avenir ». Sa thèse d'ethnologie à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris) en 1985 portait sur le thème « Sorciers et jeteurs de sorts en Haute-Bretagne ». Il est ethnologue, sociologue, historien, conférencier dans toute la France et pays limitrophes, photographe, artiste peintre et bien sûr écrivain. Depuis une trentaine d'années il étudie la médecine populaire, les croyances et les pratiques magico-religieuses relatives à la santé dans la France contemporaine. Son champ d'étude s'étend des radiesthésistes-sourciers aux sorciers-sorcières. Il étudie aussi la culture populaire orale (contes et légendes). Une dizaine de volumes de contes bretons a été publiée. Autant dire qu'il a une capacité de travail impressionnante, car tous ces domaines exigent des recherches très longues. J'ai commencé à lire « Contes des créatures fantastiques de Bretagne », c'est passionnant avec frissons garantis. Il y a toujours une morale à retenir dans ces contes à l'odeur de soufre.

Fabienne Juhel

Pour le 3e personnage, ce sont les titres des livres qui ont retenu mon attention. L'auteure, Fabienne Juhel était l'invitée d'honneur de Plumes d'Armor 2017 avec Alain Goutal. Elle est née en 1965, a grandi dans la campagne bretonne du Vieux-Bourg, au milieu des bois, entourée de plumes, d'animaux sauvages et de mégalithes. Elle obtient son doctorat de lettres en 1993 avec une thèse sur le poète des Amours jaunes, Tristan Corbière. Elle enseigne les lettres dans un lycée des Côtes d'Armor, après avoir été chargée de cours à l'université de Rennes 2. A la demande du littéraire.com, elle fait paraitre en ligne une nouvelle intitulée « Comme une image » dans le cadre de la manifestation « Lire en fête 2005 ». Elle est présidente de l'Association Livre de caractère « Rencontre littéraire à Quintin ». Son écriture est à elle seule une escapade, loin des conventions et des dictats. De nombreuses bonnes surprises nous attendent au détour des pages de ses romans. Le poids des mots a vraiment un sens. La ponctuation est réglée au millimètre.

Un petit commentaire sur un de ces romans *« Les oubliés de la lande »* : Ces oubliés habitent une terre si improbable que même la Mort ne s'aventurait pas jusque là. L'auteure et son écriture accomplie nous subjuguent avec une enquête palpitante, des portraits contrastés, et des thématiques variées telles le temps, le sens de la vie, le Mal et la Mort (élément de la vie dans le monde celte). C'est un conte profond et fascinant à la limite du fantastique. Son inspiration lui vient de certains auteurs comme Louis Guilloux, Albert Camus et Jean Giono, mais aussi de la vie des gens de la campagne, de la nature (arbres, animaux), des contes celtes…

Michel PIERRE

ALAIN GOUTAL,
AUTEUR DE BANDES-DESSINÉES

Pour cette cinquième édition du Salon du livre "Plumes d'Armor Événements » à Lanvollon le samedi 22 avril il y avait trois invités d'honneur :

- **Charlotte Valandrey, marraine de l'édition 2017**
- **Fabienne Juhel, écrivaine, invitée d'honneur de Plumes d'Armor 2017.**
- **Alain Goutal, dessinateur, invité d'honneur de Plumes d'Armor 2017.**

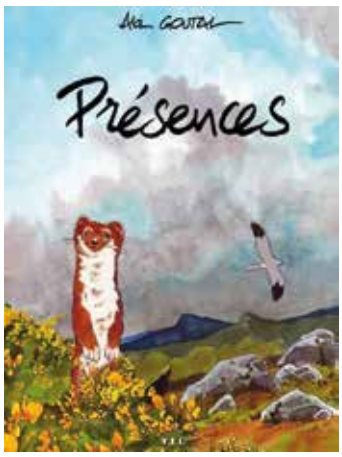

Pour mémoire : Le salon du livre de Lanvollon a vu le jour en avril 2013 sur une idée originale d'André Kerhervé et de Xavier Pierre, avec le soutien de la "Bibliothèque pour Tous" de Lanvollon, animée par nos passionnées bibliothécaires Jeanine Melgen et Soizic Carriou.
Ce salon fait incontestablement partie aujourd'hui du circuit des salons du livre en Bretagne.
Chaque année quelques quatre-vingts auteurs sont présents pour dédicacer leurs ouvrages.
Le salon de Lanvollon sous l'égide de la bibliothèque décerne trois prix :

- prix de la littérature jeunesse
- prix nature et environnement
- prix poésie

Alain Goutal :

De père breton et de mère berrichonne, Alain Goutal est né à Bourges en 1948 . Il vit depuis 1972 dans le pays de Plinn. C'est un auteur protéiforme : bandes-dessinées, illustrations, dessins de presse, affiches, clips télé, exposition ; il est aussi le co-fondateur de "Quai des Bulles", le festival de la BD de St Malo, qu'il a co-organisé pendant 17 ans.
Il a collaboré et collabore encore à de nombreux périodiques : Oxygène, Bretagne Actuelle ou encore "l'Hebdo" de Michel Field (canal +)
Il a publié une vingtaine d'albums en tant que dessinateur et/ou scénariste.

Pour en citer quelques-uns :

- *"St-Malo sous les ailes de l'histoire"* (1986)
- *"Chronique de l'habitat populaire en Bretagne"* (1994)
- *"Ludivine saga"* (2000)
- *"Racines"* (2005)
- *"Présences* (2016) et *"Panier de crabes"* (2017) qu'il présentait et dédicaçait à notre 5ème salon du livre.

Il a créé d'autre part près de 600 affiches. Il prépare actuellement une adaptation historique d'Arthur en roman graphique, et pour la jeunesse un polar, *"Hourvari"*, avec l'écrivain Joe G. Pinelli.

REJOIGNEZ LES BENEVOLES DU TELETHON DE LA COORDINATION TELETHON 22 OUEST !

ON S'ENGAGE POUR LE TELETHON 2017 DES 8 ET 9 DECEMBRE !

Parce que cet événement unique se prépare tout au long de l'année, l'AFM-Téléthon recherche des bénévoles pour la coordination Téléthon 22 Ouest.

"Le Téléthon est une aventure excitante, enrichissante, synonyme d'amitié, d'échanges, de découvertes, et de complicité."
Comme nous, une poignée de bénévoles est mobilisée pour faire du Téléthon une fête unique, avec pour objectif de faire avancer la recherche contre les maladies rares. Pour amplifier ce dynamisme, pour la coordination 22 Ouest, l'AFM-Téléthon recherche des équipiers prêts à s'investir dans les différentes missions proposées.

Intéressé ? **Tous les profils sont les bienvenus !** Si vous avez le goût de l'engagement et le sens des responsabilités, si vous voulez intégrer une équipe dynamique, partager vos compétences, en acquérir de nouvelles et vivre des moments de convivialité, rejoignez-nous !

Contact AFM-Téléthon :
Yvon BEUREL - 06.87.83 61.55.
telethon22w@afm-telethon.fr

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

ASSOCIATIONS

ATELIERS ET LOISIRS

L'exposition d'Ateliers et Loisirs s'est tenue les 3 et 4 juin derniers avec pour thème cette année l'exotisme.

Les 230 visiteurs ont pu admirer les décorations et les œuvres de nos adhérents des différents ateliers proposés, sans oublier le clin d'œil sur la cuisine afghane.

Beaucoup d'adhérents ont répondu présents pour la préparation et l'installation de cette expo.

Au salon de thé très fréquenté, les visiteurs ont apprécié les crêpes, le riz au lait, les gâteaux ainsi que les pots de confiture maison.

Un grand merci à tous les participants qui ont contribué à ce succès en donnant sans compter de leur temps.

Le lot de la loterie gratuite a été gagné par Mme BORLET de Plouha.

Maintenant, place aux vacances ! Rendez-vous pour la nouvelle saison avec l'Assemblée Générale le lundi 25 septembre à 14h30 à l'Espace Locca.

N'hésitez pas à prendre contact pour connaître les places disponibles dans nos différents ateliers : couture, peinture à l'huile, tricot-crochet, cartonnage-encadrement, peinture sur soie, cuisine et le dernier-né le relooking de petits meubles.

Contacts : Louisette 0296742893 et Annie 0630557929.

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Dix personnes bénévoles accueillent les lecteurs de tous âges dans un local situé Place du Marché au Blé, près de l'Office de Tourisme.
Un site internet et un blog sont en préparation afin de faciliter les échanges entre lecteurs et bénévoles et renseigner sur les derniers achats littéraires effectués.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :
Lundi 10h > 12 h
Mercredi 10h > 12 h
Vendredi 10h > 12 h
Samedi 10h > 12 h
(à noter que ces informations apparaissent sur la borne communale d'informations)

Un secteur « Jeunesse » de la bibliothèque prépare régulièrement, en partenariat avec les écoles, un prix national : « Livre en tête ».

Il existe un partenariat entre la bibliothèque et la résidence « An Heol » : 500 livres sont prêtés à l'année aux résidents, nous animons également des scéances de lecture tous les mois.

La Bibliothèque est régulièrement alimentée par les nouveautés littéraires. Elle tient compte ce faisant des avis et appréciations des lecteurs.

Au nombre des derniers achats effectués :
- La derniére des Stanfield de Marc LEVY
- Nuit de Bernard MINIER
- Quand sort la recluse de Fred VARGAS
- Mary Lester et la mystérieuse affaire Bonnadieu de Jean FAILLER
- Un appartement à Paris de Guillaume MUSSO

COMARA

COMmerçants, ARtisans et Agriculteurs

Ça vous a plu… Alors on remet ça !!!! A vos agendas !

Nouvelle soirée DISCO
samedi 23 septembre 2017

Petits souvenirs 2016

Quinzaine commerciale
du 15 au 28 novembre 2017

LE CLUB DES GAIS LURONS

Le club des Gais Lurons de Lanvollon se porte très bien. Regroupant une centaine de membres, il offre un panel d'activités diverses : chants, randonnées, boules bretonnes, pétanque, jeux de cartes et de société, quilles finlandaises, fléchettes, peinture sur toile.
Quelques voyages agrémentent le club. Il est prévu de se rendre en Irlande fin juin 2018 dans le comté du Connémara. Il reste encore quelques places mais il n'est pas obligatoire d'adhérer au club pour le voyage.

Contact
président Joseph ROSAS - 02 96 70 21 82 - 06 84 74 47 75
Adhésion annuelle 14 € (salle récréative située à côté de la résidence An Héol à Lanvollon - ouverte le mardi de 14 heures à 18 heures)

JS LANVOLLON

Double titre de champion en cette fin de saison pour la JS Lanvollon

Après le titre de champion acquis l'année dernière par l'équipe fanion, c'est au tour des équipes réserves d'être à l'honneur cette année.
Le championnat s'est terminé dimanche 17 mai dernier avec au final deux montées pour les équipes seniors.

En effet l'équipe C termine championne de D4 . Les protégés de Bernard HELARY et Rolland LUCAS finissent avec 10 points d'avance sur le second. Ils n'ont subi qu'une seule défaite cette saison.

L'équipe B, qui était encadrée par Didier ROLLAND et Morgan ROY, évoluera l'année prochaine en D2 puisqu'elle a fini sur la plus haute marche du podium.

Cette montée était l'objectif numéro 1 du club afin de resserrer l'écart qu'il y avait avec l'équipe A qui évoluait en DRH cette saison.
Afin de partager ce moment de bonheur, la JSL a voulu associer les jeunes de l'école de football qui accompagneront les équipes à leur entrée sur le terrain devant les parents, eux aussi ravis.

Les U 11 de leurs côtés se sont qualifiés pour la finale départementale pour la seconde année consécutive et terminent à une honorable 17ème place.

ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB DE LANVOLLON-GOUDELIN

T.C

LANVOLLON-GOUDELIN

Le Tennis club de Lanvollon-Goudelin vous permet de pratiquer du tennis loisir et vous propose un enseignement de grande qualité grâce à ses 2 professeurs diplômés d'état, Caroline Colomb et Frédéric Beuzeboc, pour les enfants, jeunes et adultes débutants ou confirmés (possibilité de baby tennis selon les effectifs).

En cette fin d'année, le club a proposé à ses adhérents d'acquérir un T-shirt à ses couleurs et est fier du maintien de son équipe «femmes» et de la montée de son équipe 1 «hommes».

Et, après les succès des 3 tournois Galaxy rouge organisés pour les plus jeunes tout au long de la saison, le tournoi annuel du club clôture en beauté cette période 2016/2017, du 20 au 29 juillet à Lanvollon.

UTL LANVOLLON-PLOUHA

Le titre ne doit pas faire peur et être sélectif.

Créée par des habitants de notre territoire, l'association Université du Temps Libre Lanvollon-Plouha a pour but de conforter et compléter nos informations et d'être avant tout un lieu de rencontres :

- Les 19 conférences annuelles données sont pour nous l'occasion de faire s'exprimer dans notre petit secteur des intervenants souvent de haut niveau sur des sujets qui nous préoccupent ou nous intéressent.
- Les 6 ateliers dans leur diversité sont des lieux de dialogues où chacun peut s'exprimer ou écouter.
- Les sorties d'une ½ journée, d'une journée ou de plusieurs ont à la fois des buts culturels et touristiques.
- Les propositions de sorties spectacles permettent de bénéficier de tarifs réduits et grâce au covoiturage de se déplacer sans difficulté.
- La mise à disposition gratuite du stock important de notre « tourne-livre » est un complément de culture et de distraction.
- Les organisateurs bénévoles, regroupés au sein de notre Conseil d'Administration, sont continuellement à l'écoute des adhérents pour tenter de satisfaire leurs demandes.
- La gestion scrupuleuse de notre association qui bénéficie gracieusement de locaux au Moulin de Blanchardeau permet tout cet éventail d'activités pour une cotisation annuelle de seulement 40€.

Les diverses rencontres ont lieu au Moulin de Blanchardeau.
Des permanences sont assurées lors de l'exposition-photos du 11 au 25 juin 2017 (14h-17h) à Blanchardeau,
Aux accueils de la rentrée :

- Plouha, salle de l'Hermine, mercredi 6 septembre de 9h à 12h,
- Lanvollon, espace Bernard-Locca, vendredi 8 septembre de 9h à 12h,
- Au forum des associations…

Contacts par e-mail :
utl.lanvollon.plouha@orange.fr
Infos complètes sur notre site : www.utl-lp.fr
Actualités sur notre page facebook.

JUDO CLUB DE LANVOLLON

Saison 2016 - 2017

La saison 2016 - 2017 s'est achevée mercredi 14 juin avec sa dernière séance.
Celle-ci s'est déroulée à la salle omnisport en présence de Mme MARTIN représentant la Municipalité de Lanvollon, Pierre Melguen président, Dany Costentin et Yves Melguen professeurs.

Après la séance de travail habituelle les enfants ont reçu les diplômes et les nouvelles ceintures de grade acquis au terme d'une année de travail.

Des récompenses particulières ont été remises à cinq judokas pour des résultats sportifs de grande qualité, titres et grades.

Des informations ont été données aux parents sur la prochaine saison, et les travaux de construction du nouveau Dojo.

Sur la photo, entourés des enseignants de gauche à droite :
Laetitia - Dany - Yann Le Corre(C Noire) - Camille Le Trocquer (C Noire) - Margot Le Corre(C Marron) - Yves (Absents sur la photo : Rayan Bertrand (C Noire) - Stevan Faulon(C Marron))

KOROLLERIEN LANNON

La saison s'achève avec l'arrivée de nouveaux adhérents.
Le stage que nous avons organisé en janvier nous a permis d'apprendre plusieurs nouvelles danses, que danseurs et musiciens ont ensuite perfectionnées pendant les répétitions du mardi soir sous l'égide de Gisèle, notre sympathique et fidèle monitrice.
Outre les répétitions hebdomadaires du mardi soir, ont été effectués ou sont prévus :

- Une après-midi récréative au foyer-logement An Heol,
- L'animation de soirées dans un hôtel de Lanvollon,
- Des échanges avec le groupe d'Etables-sur-Mer,
- La participation au pique-nique des associations organisé par la Mairie

Ces animations devraient être reconduites à la rentrée prochaine.

Comme tous les étés, nous avons assuré les mercredis 19 JUILLET et 9 AOUT, en soirée, les animations LANVOLLON EN DANSE pour lesquelles nous avons un public fidèle.
Après la trêve estivale, les cours reprendront mi-septembre, salle Bernard Lorca :

- Le mardi de 20H30 à 22h pour les danseurs débutants et confirmés, accompagnés des musiciens
- Le mercredi de 14h à 16h pour la broderie.

Les inscriptions se font sur place sachant que les deux premiers cours sont gratuits.
Nous serons également présents au forum des Associations.
Si vous êtes intéressé par la danse, musique, et/ou broderie, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus !
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site internet : korollerien-lannon.simplesite.com

FÊTE DES VOISINS

Le samedi 8 Juillet 2017, les habitants de la rue Sainte-Anne se sont retrouvés pour la quinzième année consécutive autour d'un apéritif dans le parc de la mairie.
C'est toujours l'occasion de faire des rencontres intéressantes, de revoir certaines personnes que nous n'avons pas l'occasion de voir souvent de faire connaissance avec de nouveaux arrivants, et pour les plus anciens de se souvenir de nos chers disparus.
Cette année, nous avons eu une pensée émue pour notre voisin et ami Robert HERVO, qui nous a récemment quittés et qui était déjà présent lors de la première édition en 2003.

INFOS PRATIQUES

ZONES HUMIDES ET TRITONS À LANVOLLON

Triton, dans la mythologie grecque, est un dieu marin, moitié homme pour le haut du corps, moitié poisson pour le bas. Au fil du temps, on a même parlé de tritons pour les équivalents masculins des sirènes. Dans la réalité, les tritons sont des amphibiens munis de poumons mais vivant beaucoup dans l'eau. Ils sont un compromis entre l'homme et le poisson. Amphibiens urodèles, qui gardent leur queue une fois adultes, les tritons sont souvent associés à la salamandre. De ce fait, tous les amphibiens qui ne sont pas de vraies salamandres viennent grossir la famille de ceux qu'on appelle tritons.

I. Place des amphibiens dans l'évolution de la vie sur Terre

La vie apparaît sur Terre dans les océans, il y a environ 3,85 milliards d'années. La température en surface était comprise entre 40 et 80°C et certainement pas encore adaptée aux humains. Cette première trace de vie unicellulaire est constituée de simples cellules procaryotes, les bactéries. Elles sont toujours présentes parmi nous et bien les plus anciennes habitantes de notre planète. Rappelons que notre Terre a 4,55 milliards d'années. Les premières plantes terrestres apparaissent à -475 millions d'années. Les premiers animaux à sortir des océans sont des insectes sans ailes à -400 millions d'années, plus tard à -350 millions d'années certains insectes peuvent voler comme les ancêtres des libellules (le Meganeura) avec une envergure de 70 cm. Vers -360 millions d'années les premiers tétrapodes (entre la salamandre moderne et le poisson) commencent à sortir un peu de l'eau, puis à -338 millions d'années le tétrapode terrestre (ancêtre des amphibiens). Les amphibiens du Jurassique apparaissent entre -199,6 et -145,5 millions d'années : les grenouilles et crapauds (Anoures), les salamandres et tritons (Urodèles) ont déjà leur aspect actuel. Les amphibiens ont subi trois extinctions massives de la vie sur Terre et pourtant ils sont toujours là. Les reptiles apparaissent vers -300 millions d'années et la lignée humaine vers -7 millions d'années pour arriver à l'homo sapiens dit "homme moderne" vers - 150 000, - 200 000 ans. Nous sommes vraiment les petits jeunes de notre chère planète. Sommes-nous toujours dignes de nos ancêtres très éloignés ? Je fais allusion à notre comportement vis-à-vis de la nature.

Mâles et femelles tritons palmés - Photos prises de nuit

Petit bassin à Lanvollon « Mini jurassique parc »
Toutes les photos ont été prises dans ce petit bassin

II. Actions locales au niveau de son jardin

Depuis l'origine de la vie sur Terre, la vie s'est surtout concentrée dans ou à proximité de l'eau des océans et de l'eau douce des rivières, des lacs, des mares et des zones humides. Pour le comprendre, il suffit de faire une expérience très simple dans son jardin. Si vous décidez un jour de faire venir des insectes, des papillons, des libellules, des abeilles, des bourdons, des amphibiens dans votre petit ou grand jardin, il vous suffira de creuser un trou de 100 cm x 60 cm minimum et de 40 à 50 cm de profondeur. On va l'appeler petit bassin aquatique ou petite mare. Il faudra le rendre étanche et rajouter quelques plantes aquatiques. Il se remplira rapidement avec de l'eau de pluie. Au bout de quelques mois il sera colonisé par toute une faune, allant des insectes aux oiseaux qui viendront s'abreuver lorsque l'eau viendra à manquer aux alentours. Dans la protection de la nature et de la vie, rien n'est à négliger, même la plus petite des mares a un rôle à jouer dans la préservation et même la reconquête de la biodiversité. Si vous décidez d'aller encore plus loin pour la vie, comme proscrire tous les produits chimiques « normalement en 2019 tous les désherbants nocifs seront interdits en France ; je l'espère pour vous et votre jardin », vous aurez d'agréables surprises avec un peu de patience. Alors vous

Têtards de crapaud du bassin - Photo prise de jour

Larve de libellule du bassin - Photo prise de jour

Crapaud dans le bassin avec les tritons - Photo prise de nuit

pourrez accueillir dans votre petit ou grand bassin des amphibiens ou batraciens comme les tritons. Ce sont des êtres merveilleux très sensibles à la pollution. Leur présence est le signe d'un indice de qualité élevé de votre environnement. Ils pourront même passer la période hivernale dans votre jardin avec la présence d'une haie, d'un petit tas de bois ou de roches. Vous leur éviterez ainsi le risque de se faire écraser par les voitures en traversant des routes pour rejoindre leur habitat d'hivernation qui peut se trouver à un kilomètre. Il ne faut surtout pas les déranger dans leur bassin, ni les toucher, encore moins les attraper, car ils doivent rester sauvages. Vous avez seulement le droit de les regarder de temps en temps discrètement pour vérifier que tout se passe bien, car leur présence est un cadeau qu'ils vous font. Ils sont espèce protégée en France depuis 1992. La nuit vous pouvez bien les observer avec une lampe frontale, ils sont en pleine activité. Faites bien attention où vous posez vos pieds, car certains sortent de l'eau pour faire le tour du bassin. Si vous souhaitez encore améliorer la biodiversité de votre jardin, vous pouvez laisser une partie de votre gazon devenir plus sauvage avec moins de tonte ou coupe plus haute ou transformer votre gazon traditionnel en gazon champêtre avec des fleurs pour insectes. Vous n'aurez plus besoin de tondre, un fauchage très haut suffira une ou deux fois par an. Vous allez voir davantage de papillons, d'abeilles, de bourdons, de coccinelles… J'ai pu constater que les tritons mangent bien les têtards des crapauds. Sur des centaines de têtards début avril, il n'en reste plus que quelques uns fin mai. C'est la loi de la nature, belle mais cruelle à la fois. Si vous aimez les tritons, il faudra les protéger des oiseaux prédateurs comme le héron, en tendant quelques fils de protection au-dessus du bassin ou mare.

• Mieux connaître les tritons :

Classe des amphibiens - ordre des urodèles - famille des salamandridés. Le triton palmé (Lissotriton helveticus) a été décrit pour la première fois en 1789 par Razoumowsky dans la région de Lausanne. La femelle mesure entre 9 et 11 cm de couleur vert olive. Le mâle est plus petit entre 6 et 7 cm, il est brun tacheté de noir sur les flancs. Il peut respirer par des poumons et à travers la peau. Le mâle a 5 doigts palmés aux deux pattes arrière et 4 doigts aux deux pattes avant.

Il est carnivore, il se nourrit d'insectes, d'araignées, de vers, de têtards… Il se reproduit dans une mare en général. La femelle dépose ses œufs dans des feuilles aquatiques qu'elle replie délicatement. Il hiverne ou hiberne en fonction du climat sur place à proximité de la mare ou à quelques centaines de mètres dans un bois. Ils aiment aussi les tas de pierres, les tas de bois mort, des petits terriers de petits mammifères, les abris sous les haies. Les amphibiens (du grec amphibios : double vie) ont une vie larvaire aquatique et une vie adulte terrestre. Ce sont les premiers vertébrés à avoir tenté et réussi l'aventure hors de l'eau. On leur doit tout ! Dans nos contrées, les amphibiens se divisent en deux groupes (Anoures et Urodèles). La période aquatique qui correspond à la reproduction, dure entre 4 et 5 mois de mars à fin juin. La période terrestre avec hivernation est variable en fonction des régions et des hivers. Certains ne quittent pratiquement plus la mare si elle est permanente ; ils se trouvent tellement bien dans l'eau.

III. La zone humide de Dreuzlann à Lanvollon

C'est vraiment une bonne idée d'avoir voulu valoriser cette zone humide. La grande mare permettra à l'eau de rester toute l'année, ce qui va assurer la pérennité d'une flore et d'une faune. Il faudra sans doute prévoir des zones de tranquillité pour les amphibiens, un peu à l'écart du parcours de santé. Cet espace va permettre d'améliorer la biodiversité, de protéger la qualité de l'eau, de passer un moment agréable pour les visiteurs au sein d'une nature accueillante. Il faut du temps pour que la nature se régénère. Pour les arbres il faudra plusieurs années. On pourra dire que la zone de Dreuzlann est un des poumons de Lanvollon avec ses 500 arbres, ses plantes, sa mare et sa faune. Il est important de ne pas trop perturber les zones humides, car il faut aussi respecter leurs habitants comme les tritons, les grenouilles et bien d'autres. C'est pour cette raison que la présence de panneaux pédagogiques permettra d'éduquer les grands comme les petits au respect de la nature.

Michel PIERRE

Les arbres de la zone humide de Dreuzlann

La mare de Dreuzlann

C'est bien une zone humide

Le réservoir de Kerlan proche de la zone humide

INFOS PRATIQUES

LE CASD

Les services proposés par le CASD sont ouvert à tous les publics

Financement

- Réduction d'impôt de 50 % concernant les services à domicile.
- Chèques CESU (préfinancés).
- Convention avec : caisses de retraite (CARSAT, MSA, ENIM, CNRACL, …) Conseil général (APA) Professionnels du secteur sanitaire et médico-sociale, mairie (aide sociale)

Service d'aide à domicile

Le service concerne tous les publics pour le ménage, le repassage, la garde d'enfants, l'entretien de jardins et le bricolage divers... et les personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiant d'une prise en charge :

- De la caisse de retraite ou de l'aide sociale (GIR 5 et 6)
- De l'APA (GIR 1 à 4)
- De la mutuelle (temps de convalescence après hospitalisation)

Service de soins à domicile

La prise en charge est globale par l'assurance maladie.

Portage de repas

Le repas est facturé 11,50 €

Télé alarme

Une prise en charge est possible en partie, selon les cas, par le conseil général.

Le CASD de Lanvollon intègrera au plus tard en janvier 2018 ,le CIAS (comité intercommunal d'aide et de soins), dont la création a été actée par la nouvelle communauté de commune LEFF ARMOR COMMUNAUTE.
Dans la logique du regroupement des deux communautés de communes de Lanvollon -Plouha et de Leff communauté au sein de la nouvelle entité qui s'appelle Leff armor communauté, le comité d'aide et de soins de Lanvollon et le service de Leff communauté ont décidé de proposer un service unique. L'objectif des élus et des techniciens sera de
trouver l'organisation la plus cohérente et la plus efficiente pour rendre, sur l'ensemble du territoire, et à tous les usagers, un service de proximité, efficace , de qualité et non lucratif.
Le Conseil Départemental, au travers de sa politique sociale, a souhaité une réorganisation des services d'aide à domicile à l'échelle du Département.
Les services ont dû répondre à un appel de candidature qui a été lancé dans le premier semestre 2017. Nous y avons répondu avec le CIAS et le CASD de Plouha au travers d'un dossier argumenté où nous défendons notre projet d'un service d'aide à domicile de proximité à l'échelle du nouveau territoire. Nous défendrons notre dossier et espérons être opérationnels pour fin 2017.
Le but affirmé est de conserver le dispositif actuel pour les usagers et de l'améliorer au travers des expériences et capacités de chaque structure.
La proximité des services et la professionnalisation des personnels pour répondre toujours mieux aux demandes des usagers sera notre objectif.

Comité d'Aide et de Soins à Domicile
Tel : 02 96 70 02 92
e-mail : cce.lanvollon@orange.fr
Horaire d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12 h 30 et de 14h00 à 17h00
Accueil téléphonique :
8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00
Nos bureaux sont fermés au public
le mercredi après-midi

LE BUREAU du CASD de LANVOLLON

Permanence du conciliateur de justice

Monsieur Jean-Louis LE TACON vous reçoit sur rendez-vous le 3ème lundi de chaque mois de 14 h à 17 h à la mairie.
Les rendez-vous sont à prendre à la mairie au préalable.
Adresse mail : jean-louis.le-tacon@conciliateurdejustice.fr

Que faire contre les aboiements du chien du voisin

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, et représentent une part importante des plaintes et nuisances sonores des voisins. Voici les conseils pratiques pour remédier aux aboiements du chien du voisin, ainsi que les rappels de la loi sur les aboiements de chiens. Cet article concerne les animaux de compagnie. Dans le cadre d'un chenil, les lois ne sont pas les mêmes.
La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

Horaires de tontes et travaux extérieurs

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : en semaine, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche et les jours fériés, de 10 h à 12 h.

DE BONS GESTES CITOYENS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Sur le territoire de Leff Armor Communauté, il a été recensé 175 nids de frelons asiatiques en 2016.
Lutter contre le frelon asiatique est à la portée de tout citoyen, car celui-ci représente une réelle menace pour la biodiversité et l'apiculture.

En avril et mai, détruire les reines fondatrices de colonies

Il est possible de limiter l'expansion de l'espèce en éliminant un grand nombre de reines qui fondent les colonies au printemps. Deux moyens pour cela :
- Détruire les nids primaires dès le printemps,
- Piéger les reines.

C'est actuellement la période de construction des nids primaires. Ceux-ci sont le plus souvent situés dans des endroits peu élevés : nichoirs, haies, linteaux de fenêtre ou de porte, auvents, cabanons, abris de jardin, granges, serres, vérandas, garages, sous des toitures …
Il n'est donc pas inutile de faire, en ce moment, le tour de sa propriété afin de vérifier qu'aucun de ces nuisibles ne s'y est installé.
Si vous en avez trouvé un, vous devez le signaler : fiche de signalement sur le site de Leff Armor Communauté rubrique Vivre Ici – Environnement - frelon asiatique, ou en Mairie de votre commune.
De la taille d'une balle de ping-pong à celle d'un melon, il est facilement destructible en s'assurant que la reine est à l'intérieur, sinon cela ne sert strictement à rien car elle reconstruira un autre nid primaire. Il faut pour cela attendre le soir, les frelons asiatiques n'étant actifs que durant le jour.
Détruire les nids primaires est non seulement plus facile que de détruire un nid secondaire, souvent situé à 20m de haut, mais aussi plus écologique puisqu'il ne nécessite pas de produits chimiques.
Tuer la fondatrice d'un nid primaire, c'est éviter qu'un nid secondaire plus gros ne se crée, pouvant donner à terme 150 à 200 fondatrices,.
Des nids ont déjà été signalés et détruits depuis environ 15 jours sur les communes de Lanvollon, Plouha, Tremeven …
Si vous ne pouvez pas le faire vous-même, contactez votre Mairie pour avoir les coordonnées du référant communal qui pourra intervenir.

Du piégeage le plus sélectif possible, uniquement de mi-mars à mai.

Le piégeage des fondatrices peut être réalisé de mi-mars à mai avec des pièges les plus sélectifs possible.
On peut utiliser différents modèles commerciaux, mais il est possible de le réaliser soi-même en recyclant des bouteilles d'eau (voir site de Leff Armor Communauté rubrique Vivre Ici – Environnement - frelon asiatique).
Les pièges sélectifs sont à placer dans l'environnement des nids qui n'ont pas été détruits l'an passé, ainsi que près des composteurs
Chaque capture d'une fondatrice signifie un nid en moins.
Dans tous les cas, il faut absolument retirer les pièges fin mai, ils sont inutiles et néfastes passé cette période. Seuls les apiculteurs gardent du piégeage pour limiter la prédation sur les ruches.
Si vous avez capturé des fondatrices de frelons asiatiques ou détruit des nids primaires, veuillez transmettre vos données à Jean Yves GUILLOUËT Leff Armor Communauté 02 96 70 17 04

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS :

Année	Trimestre de référence	IRL	Variation annuelle	Date de publication
2017	1er trimestre	125,9	0,51%	14/04/17
2016	4e trimestre	125,5	0,18%	14/01/17
	3e trimestre	125,33	0,06%	13/10/16

Nouvelles plaques d'immatriculation :

Une nouvelle plaque d'immatriculation sera obligatoire à compter du 1er juillet 2017 pour les scooter, moto, quad.
Cette plaque est standardisée (21 cm x 30 cm), sinon, gare à l'amende. Le but de standardiser les plaques est de mettre sur un pied d'égalité tous les conducteurs de 2-3-4 roues motorisés face notamment aux radars.
Les contrevenants qui ne changeraient pas leur plaque à temps s'exposent à une amende de 135 euros.

La MSA d'Armorique vous informe :

Appel frauduleux : soyez vigilants

Face à une recrudescence d'appels frauduleux, la MSA d'Armorique invite ses assurés à la plus grande vigilance.

Depuis quelques semaines, nos assurés nous signalent de plus en plus d'appels suspects émis par des personnes qui se présentent comme personnel MSA ou comme partenaire de la MSA et réclament des informations personnelles à leurs interlocuteurs.
Ne répondez en aucun cas aux questions posées, ne communiquez jamais votre numéro de sécurité sociale ou vos coordonnées bancaires. La MSA d'Armorique ne vous réclame jamais ce type d'information par téléphone.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 6 MAI 2017

Etaient présents : Brigot Sterenn, Delbos Elouan, Descot Nolan, Henry Clément, Pinard Marie, Martinet Axel.

Début de mandature pour les enfants du Conseil Municipal des enfants. Ils se sont retrouvés samedi matin pour aborder l'ordre du jour établi par l'adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse, Madame Martin. Dans un premier temps, la commune leur a été présentée par Monsieur le Maire, qui a défini les rôles du maire, des adjoints et des conseillers. Puis, ils ont commencé à prendre connaissance du livret « A la découverte de ta commune » à travers la présentation des personnages du livret.
Enfin, une petite visite au jardin collaboratif dans le parc de la mairie a incité à la multiplication des cultures : les plants de tomates-cerises et de fraises seront commandés, des herbes aromatiques seront aussi semées. Tout promeneur pourra ainsi cueillir les produits du jardin dès qu'ils seront à maturité.

DIVERS

APRÈS-MIDI CABARET AVEC LA CHANTEUSE BETH YEATES

C'est dans la salle Armor-Argoat que les Lanvollonnais de plus de 65 ans avaient été conviés par la municipalité pour venir passer l'après-midi du 8 mai sur le thème du Cabaret.

La chanteuse Beth Yeates, originaire de Southampton en Angleterre, a pendant deux heures chanté un répertoire en français et en anglais, des airs de Louane, Céline Dion, Les Beatles, Rihanna, etc…

La centaine de personnes présente a pu se restaurer lors de l'entracte avant de reprendre le tour de chant de Beth Yeates et d'en profiter pour faire quelques pas de danse. Tout le monde a apprécié cet après-midi récréatif offert par la municipalité.

CÉRÉMONIES

Cérémonie du 19 mars

19 mars
• Journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie

Commémoration du 8 mai 1945

8 JUIN
• Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

DIVERS

LES VISITEURS

Réseau de visiteurs bénévoles à domicile

Vous vous sentez seul(e), isolé(e),
ou vous connaissez une personne
qui exprime sa solitude ?

Vous vous sentez seul(e), isolé(e) ?
Vous habitez sur l'une des communes de Leff Armor Communauté ?
Vous souhaiteriez avoir plus de visites et faire davantage de sorties ?

Recevez la visite chez vous d'un bénévole,
sachant se montrer discret et respectueux.
Il pourra venir vous rendre visite et vous tenir compagnie.

Partagez ensemble des moments de convivialité.
Vous pourrez bavarder, échanger et rire
autour d'un café, d'un jeu de société ou à l'occasion d'une balade.

Mis en relation par une personne qualifiée, vous commencerez par apprendre à vous connaître, puis attendrez les visites avec impatience !

Ceci est un service totalement pris en charge par le CIAS LeffArmor.

CIAS
LEFFARMOR

Service Actions Seniors
Moulin de Blanchardeau
CS 60036
22290 LANVOLLON
02 96 70 17 04
cias@leffarmor.fr

SMITOM Launay-Lantic

DÉCHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Les jours et heures d'ouvertures de chacune des quatre déchèteries du SMITOM sont les suivants :

- **Déchèteries de PLOUHA et de PLOUAGAT**

lundi, mercredi, vendredi et samedi
De 9H à 11H45 et de 13H30 à 17H45.

- **Déchèterie de POMMERIT LE VICOMTE**

lundi, mercredi et samedi
De 9H à 11H45 et de 13H30 à 17H45

Ces horaires pourront être modifiés selon les nécessités du service. Les quatre déchèteries seront fermées les dimanches et jours fériés.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Sont notamment admis les déchets suivants :

- les déblais et gravats issus du bricolage familial
- les déchets végétaux tels que les tontes de pelouse, les produits d'élagage du jardin et les tailles de haie
- les souches en petit nombre
- les matériaux d'emballage comme le verre, les cartons, les plastiques
- les journaux et les revues
- les objets encombrants tels que les meubles ou la literie
- les ferrailles comprenant les cycles et d'une manière générale tout produit métallique
- les D3E = Déchets d'Equipement Electrique comprenant les appareils électroménagers, audio-visuels, informatiques, les téléphones, les radiateurs, chauffe-eaux, l'outillage électrique, les jouets à piles …
- les huiles usagées minérales et végétales
- les batteries et les piles
- les déchets ménagers spéciaux (DMS) comme les produits phytosanitaires, les acides, les solvants, les bombes aérosols, les peintures et vernis, les colles
- les DASRI : Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux : ce sont les seringues utilisées de façon autonome par les usagers
- les plaques d'amiante dans une limite de 10 plaques
- et d'une manière générale tous les matériaux susceptibles d'être repris par une entreprise de récupération agréée.

Sont acceptés à la déchèterie les apports des résidents, des commerçants et artisans, à condition que les volumes apportés soient inférieurs à 2 m³. Pour les volumes supérieurs à 2 m³, les usagers devront se rendre directement au centre de traitement ou d'élimination qui leur sera indiqué par le gardien.
Le gardien est habilité à obtenir tous renseignements quant à la nature et à la provenance du/ou des produits apportés.
Un contrôle des déchets pourra être effectué dans l'enceinte de la déchèterie.

DÉCHETS INTERDITS

Sont notamment interdits les matériaux suivants :

- les ordures ménagères
- les déchets industriels
- les cadavres d'animaux et viandes diverses
- les produits explosifs ou radioactifs
- les médicaments
- les déchets hospitaliers, anatomiques ou infectieux.

Cette liste n'est pas limitative. Le gardien est habilité à refuser des déchets qui, de par leur nature, leurs dimensions ou leurs quantités, lui sembleraient présenter un danger ou des sujétions particulières pour l'exploitation de la déchèterie.
En cas de déchargement de matériaux non admis, les frais de transport et d'élimination seront à la charge de l'usager contrevenant. Il supportera également les dommages éventuels et autres frais divers que pourrait subir le SMITOM du fait de son acte.

DÉPÔTS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Toute personne ayant déposé des déchets sur la voie publique pendant les heures de fermeture de la déchèterie supportera les frais inhérents à leur enlèvement et au nettoyage éventuel de la voirie si nécessaire. Le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.

TARIFS

Les dépôts sont gratuits pour tous les matériaux correctement triés et déposés dans les bennes dédiées sauf pour : **LES GRAVATS, LE TOUT-VENANT et LES VEGETAUX.**
Pour chacune de ces 3 catégories de déchets, le volume des dépôts pris en charge « gratuitement» par la collectivité est limité à 6 m³ par déposant et par trimestre.
Au-delà du 6ème m³, les dépôts sont facturés comme suit :

- GRAVATS : 8 € HT le m3
- VEGETAUX : 8 € HT le m3
- TOUT-VENANT : 20 € HT le m3

Aucun paiement ne sera assuré directement auprès du gardien de déchèterie, la facturation sera adressée trimestriellement par un avis de somme à payer du Trésor Public.
Chaque dépôt de l'utilisateur susceptible de dépasser la limite des 6 m³ fera l'objet d'un ticket de dépôt précisant les nom, prénom, adresse du déposant, le volume et la nature des dépôts.
Ce ticket devra être signé par le déposant et le gardien et vaudra alors autorisation de dépôt.
En cas de refus du présent règlement, le déposant n'aura pas l'autorisation de décharger ses déchets.

COURSE DE VOITURES À PÉDALES

Le comité d'animation, l'association COMARA et la Mairie se sont unis pour organiser une course de voitures à pédales le dimanche 30 avril 2017, cette épreuve comptait pour le championnat de France.
Beaucoup d'entre nous pensions que c'étaient des voitures d'enfants, mais même si les thèmes de décoration des bolides étaient inspirés des séries et héros de notre enfance, il n'en restait pas moins que ces voitures étaient de vraies machines pouvant aller à plus de 60 kilomètres/heure.

Pendant plus de deux heures, nous avons vu s'affronter vingt-six voitures sur un parcours de 800 mètres dans les rues de Lanvollon sous les yeux écarquillés des enfants et des adultes venus nombreux malgré le mauvais temps.
La pluie a un peu compliqué la course, créant plusieurs accidents sans gravité pour les équipages, il n'en était pas de même pour la carrosserie des voitures, entraînant des arrêts aux stands pour effectuer des réparations avant de repartir.

Deux des voitures engagées étaient pilotées par des Lanvollonnais et prêtées par Jean-Claude Tigoulet, constructeur de voitures et vice-président à la Fédération française de voitures à pédales (Vap).
Les vingt-six rivaux ont été jugés sur divers critères : look des véhicules, costumes des pilotes, aménagement des stands…

CLASSEMENT

http://www.ffcvp.com/course-4913-2-eme-manche-championnat-de-france.html

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA COURSE

Position	N°	Nom voiture	Points Look	Class. look	Points vit.	Class. vit.
1	n° 050	**La Sorcière**	138	1	66	2
2	n° 020	**Spiderman**	115	10	75	1
3	n° 022	**Le Biniou**	131	3	59	9
4	n° 009	**La Batmobile**	118	8	64	4
5	n° 012	**La Baleine...**	115	10	62	5
6	n° 114	**Les Minions (n)**	132	2	47	14
7	n° 017	**Gros Minet**	115	10	62	6
8	n° 011	**Les Minions (b)**	123	6	54	12
9	n° 054	**Le Tacot des...**	114	13	59	8
10	n° 088	**Scoubidou**	109	19	64	3
11	n° 010	**Les Pirates Bretons**	131	3	23	21
12	n° 077	**Le Nid de Poule**	114	13	56	11
13	n° 036	**Halloween**	130	5	33	20
14	n° 037	**Le crayon**	121	7	38	19
15	n° 051	**Le Mammouth**	110	17	59	10
16	n° 100	**So British**	103	24	59	7
17	n° 005	**Les Simpsons**	116	9	2	26
18	n° 075	**Star Wars**	105	23	51	13
19	n° 073	**La Dépanneuse...**	108	21	46	15
20	n° 150	**Le Petit Cheval**	109	19	40	18
21	n° 110	**La Licorne**	113	15	16	24
22	n° 064	**La Roulotte Gitane**	113	15	15	25
23	n° 071	**Captain América**	110	17	18	23
24	n° 014	**Le Petit Ramoneur**	101	25	46	16
25	n° 122	**Bob l'Eponge**	91	26	45	17
26	n° 008	**Kung Fu Panda**	107	22	22	22

NOCES D'OR DES EPOUX SCORDIA

Le maire de Lanvollon, Arsène NICOLAZIC, a reçu en ce samedi 8 juillet Hervé et Ginette Scordia à l'occasion de leurs 50 ans de mariage.
Dans nos us et coutumes, souhaiter l'anniversaire de la date de mariage est une habitude bien ancrée.
Des noces de coton fêtées la première année aux noces de chêne symbolisant 80 ans de vie commune, les noces d'or prennent une place particulière dans l'affectif des époux.
Les noces d'or actent 50 ans de mariage et c'est pour moi l'occasion et le plaisir d'accueillir Ginette et Hervé pour rappeler leur parcours individuel et commun.
Nous connaissons tous Ginette sous son pseudonyme mais en réalité son prénom à l'état civil mentionne Geneviève.
Pourquoi un tel changement ? Sa tante se prénommait Geneviève et pour ne pas avoir deux prénoms identiques dans l'entourage familial, l'habitude de l'appeler Ginette a perduré au fil des ans.

Ginette est née à Morieux le 13 octobre 1943 et a fait sa scolarité en primaire dans cette commune.
A l'âge de 12 ans, Ginette a poursuivi ses études au collège de Lamballe mais a dû arrêter, à son grand regret, sa scolarité en 4ème pour s'occuper de sa petite sœur, Marie-Hélène.
Sa maman tenait un café à Morieux et Ginette la secondait dans les tâches domestiques et servait au bar.
Elle allait aussi faire la lessive au lavoir de Sainte Eugénie qui, selon les rumeurs, possédait une fontaine qui guérissait les maux.
Son père, ayant été muté à Plerneuf, la famille a pris une location et mis le café en gérance.
Suite à la mutation du père, préposé des Postes à Paris, la maman et ses deux filles reviennent à Morieux pour reprendre le café.
A 18 ans, Ginette trouve un emploi chez Néolait à Yffiniac où elle travaille sur des machines et transporte des sacs de manioc pesant 5o kg.
Elle va y rester pendant 6 ans.

Hervé est né à Fontenay-sous-Bois dans le Val de Marne le 8 octobre 1943.
Il y a suivi sa scolarité jusqu'au certificat d'études.
Dès l'âge de 15 ans, Hervé entre dans la vie active à la fonderie Milon.
Il y restera 4 ans et changera de voie en travaillant dans une imprimerie où il occupera une fonction de margeur.
Puis vient le temps du service militaire et à la quille, c'est le travail qui reprend.
A nouveau, changement de métier : Hervé intègre l'usine Flambeau qui fabrique des meubles métalliques pour bureaux.
Il va ensuite travailler pendant quatre ans chez Lang, une imprimerie, Porte de la Villette à Paris.
Comme on peut le constater, le début de la vie professionnelle d'Hervé a été très actif et très riche.

J'ai retracé sommairement les grandes lignes de leur existence avant leur mariage.

Mais comment le Parisien et la jeune Bretonne ont-il pu faire connaissance, habitant géographiquement à quelques 500 km l'un de l'autre ?

On est toujours curieux de connaître le début de l'idylle qui débouchera sur un mariage et une longue vie commune.
Hervé venait dans sa jeunesse en vacances à Jospinet, quartier de Planguenoual près de Morieux où ses parents étaient propriétaires d'une maison.
La tante de Ginette tenait une boulangerie et sa nièce, en l'occurrence Geneviève alias Ginette l'aidait à livrer le pain dans les communes voisines.
C'est au cours de ces livraisons que les jeunes gens se sont rencontrés.
Plus tard , à chaque période de vacances, Hervé venait voir sa belle dans une Fiat 500.

La route devait être longue mais l'amour ne donne t-il pas des ailes ?
Ils se sont fréquentés pendant deux ans et le 29 juin 1967, le maire de Morieux a recueilli leur consentement mutuel.
Il fallait suivre son mari à Draveil en Région Parisienne où Hervé travaillait et c'est la mort dans l'âme que Ginette quitta sa Bretagne.
Volontaire, Ginette est embauchée à l'hôpital Sainte-Anne à Paris mais l'appel de la Bretagne est trop fort et les jeunes mariés prennent la décision de revenir dans la région chère à Ginette.
Le retour aux sources va être mouvementé en plein mois de mai 1968 : pénurie d'essence et mouvements sociaux.
Il faut retrouver du travail et c'est à nouveau vers la branche de l'imprimerie que Hervé va se tourner.
D'abord chez Gabeault, rue du Trégor, où va se construire la future caserne des pompiers puis à la faillite de celle-ci dans l'imprimerie Le Goëland.
Sollicité par l'imprimerie de Châtelaudren, l'Echo de la Mode, aujourd'hui le Petit Echo de la Mode, Hervé décidera de refuser la proposition et entrera par l'intermédiaire d'Hervé Martin aux Etablissements Nicolas où il va rester pendant 30 ans jusqu'à sa retraite. Ginette travaillait chez De Erauso et confiait ses deux enfants à Madame Martin et c'est ainsi que de bouche à oreille, Hervé a été embauché par Monsieur Nicolas.

C'est à l'Ecole Publique de Lanvollon que Ginette va poursuivre sa vie professionnelle en qualité d'assistante maternelle.
Avant de construire leur maison en 1981, rue Saint Hubert, le couple habite rue du Leff puis chez Emile Connan, rue Saint Hubert.
De leur union vont naître 3 enfants, Christophe le 26 Août 1968, Ivan le 15 décembre 1971, et isabelle le 11 octobre 1974.
Ils sont également grands-parents de 5 petits enfants, Elona, Théo, Emma, Lucas et Malo.

Ginette qui est d'un tempérament énergique aime s'amuser, rigoler, aller de l'avant.
Heureusement que Hervé est d'une nature posée car l'ambiance aurait été explosive.
Ginette prend les décisions car comme elle le souligne, la vie endurcit les caractères et force à l'action.
Toutes les occasions sont bonnes pour profiter de la vie, les réunions de familles, auprès de leurs enfants.
Les fêtes et anniversaires sont aussi des moments de joies, l'occasion d'accueillir la grande famille et de leur préparer de bons petits plats.
Ginette adore danser, danses de salon ou danses bretonnes, Hervé aime plutôt le cinéma.
A la retraite-des retraites bien méritées-les époux Scordia ont beaucoup voyagé : Espagne, Italie, Grèce, Tarn et Garonne.
Ne dit-on pas que les voyages forment la jeunesse ? Alors restons jeunes et voyageons.
Hervé et Ginette sont adhérents aux Gais Lurons et aux Craquelins et c'est toujours un réel plaisir pour le couple Scordia de participer aux activités de leurs associations.

Aujourd'hui nous fêtons les 50 ans de vie commune d'Hervé et Ginette et je vous souhaite que cette union se prolonge encore longtemps, que la santé vous permette de continuer votre chemin, entourés de vos enfants et de vos amis.
Les élus du conseil municipal se joignent à moi pour vous adresser toutes nos félicitations pour ce parcours de vie bien rempli.
Le maire a remis au couple un diplôme d'honneur, une médaille gravée, une copie de l'acte de mariage et un bouquet de fleurs à Ginette.

ETAT CIVIL

Naissances

- **Rayan JEMAI,**
  Impasse du Petit Verger, le 30 juin

Baptême civil

- **Hugo ROUSSEAU,** 8 rue des Ajoncs d'Or, le 3 juin
- **Noémie MARZIN,** 7 rue Gwez Bihan, le 8 juillet

Noces d'or

- **SCORDIA Hervé et BERTRO Geneviève,** 7 rue Saint-Hubert, le 8 juillet

Décès

- **LE BOLLOC'H Danièle, Aline,** 67 ans, épouse de Jean Yves L'ALES, 16 rue Liors Filoux, le 10 mars
- **HÉLARY Anne Marie,** 89 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 20 mars
- **GOAZIOU Yvon,** 52 ans, époux de Marie-Pierre LARMET, 18 Cité Bel Air, le 20 mars
- **LE GOUX Emmanuel,** 85 ans, veuf de Jeanne Yvonne LABAT, 16 rue Saint-Yves, le 7 avril
- **LE MEUR Eugene Yves Marie,** 91 ans, époux de Thérèse Marie Françoise HERVÉ, 23 rue de l'Armor, le 18 avril
- **COSNEFROY Charlotte Raymonde Marie,** 97 ans, veuve de Eugène Victor TOUPIN, 3 Impasse Georges Le Bonniec, le 10 mai
- **BERTHELOT Etiennette,** 87 ans, veuve de Eugène Pierre Marie FLOURY, 16 rue Saint-Yves, le 28 mai
- **CHOQUER Joëlle Maryvonne,** 66 ans, épouse de Didier Joseph Yves NICOLAZIC 9 Cité Bel Air, le 9 juin
- **MALCUY Lucienne Françoise Marie,** 95 ans, veuve de Saïd CHEURFA, 16 rue Saint-Yves, le 23 juin
- **AUFFRET Maurice Emmanuel,** 87 ans, époux de Renée Louise Marie Albertine LE MERER, 29 rue du Trégor, le 25 juin
- **LE BARS Jean Aimé,** 82 ans, veuf de Josette Denise Angeline CAULET, 16 rue Saint-Yves, le 8 juillet
- **TALBOURDET Jean-Paul, Emile, Victor** 71 ans, époux de Josiane TALBOURDET , domicilié 14, rue du Leff.

Mariages

- **ELBAUM Franck David et DAVID Laurence,**
  13 rue Georges Le Bonniec, le 15 avril

- **VAULTIER Dimitri Joris Maurice Jacques et BULTEZ Florence Suzanne,**
  3 rue Saint-Jacques le 27 mai

- **COURTEL Jean-Yves André et LE TIEC Isabelle Andrée Marie,**
  24 rue Joseph Boulliou, le 17 juin

- **OUNAMALLE Gilles Cédric et Eva Marie Louise MIEL,**
  12 Cité Bel Air, le 17 juin

- **BLARD Romain Léon Eugène et LE CLECH Pialo Marie,**
  26 rue du Viaduc, le 15 juillet

Photo aérienne
de Lanvollon